

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**



**23 janvier 2018  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 27 février 2018**

**Etaient présents :**

**Collège A**

M. Yvon BERLAND
M. Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
Mme Patricia GAITAN

**Collège B**

M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER

**Collège « BIATSS »**

Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Sabine ROPARS
Mme Fathia TIR

**Collège Usagers**

M. Anthony MEZOUAR
Mme margaux RAVEU
Mme Marianne FADDOUL
M. Hugo PIERSON
M. Rémy PERRAD

**Personnalités Extérieures**

M. Younis HERMES
------------------

**Etaient représentés :**

M. Stefan ENOCH	A donné pouvoir à Mme GAITAN
M. Guy GIMENEZ	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Sabine LUCIANI	A donné pouvoir à Mme CAUVET LEGRAND
Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme CAUVET LEGRAND
M. Jérémie FOA	A donné pouvoir à Mme MERCIER
M. Christophe DEMARQUE	A donné pouvoir à Mme DE SAINTE-MARIE
M. Didier VANDAMME	A donné pouvoir à Mme TEISSIER
M. Yannis NADJI	A donné pouvoir à M. Florian MANGEMATIN
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Mme GAITAN
Mme ML ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Mme TEISSIER
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Mme MERCIER
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND

**Etait absent sans représentation : 2**

**34 membres présents ou représentés**

**Etaient présents :**

***Membres de droit***

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

***Membres invités***

Madame Galand	Madame Clara MOLHO
Madame Mouret	Madame Caroline BERNARD
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Afonso	Monsieur TALBY
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Afonso
Madame Carpentier	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	

**Le Président** ouvre la séance à 14h15.

## **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2017**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

## **II/ Actualités**

### **1 - Visite de Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur Aix-Marseille Université**

Le Président fait savoir que le 19 janvier dernier il a inauguré avec la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation le Salon du Lycéen et de l'Étudiant, ainsi que le Salon Métierama.

Ils sont allés à la rencontre des étudiants et professionnels, dans le contexte particulier de la mise en place du nouveau dispositif "ParcourSUP" réformant le système d'admissions post-bac. La visite s'est poursuivie sur le campus de Luminy par la rencontre des équipes de deux pôles d'excellence scientifique : le Technosport et Oceanomed. L'après-midi, au Pharo, la Ministre a présenté en détail aux membres de la communauté universitaire de la Région le Plan Étudiants qui s'étalera jusqu'en 2022, intégrant l'amélioration de la vie étudiante hors études. Les Présidents des universités de Toulon, d'Avignon et Pays de Vaucluse, Côte d'Azur, Corse et Aix-Marseille Université - ou leurs représentants - ont ensuite exposé les "Plans réussite étudiants" en vigueur dans leurs établissements respectifs. Un échange de bonnes pratiques et un partage des méthodes de la "réussite pour tous". En fin d'après-midi, l'incubateur Impulse a été présenté à la Ministre par le Vice-Président Valorisation et Innovation et par le directeur de l'incubateur.

### **2 - Nomination de la Vice-Président Etudiante**

**Le Président** porte à la connaissance des membres du conseil d'administration que Madame Clara MOLHO, étudiante en deuxième année de Droit a été désignée Vice-président Étudiant par les membres du conseil académique le 22 janvier dernier.

## **III/ Charte d'engagement LGBTI (personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres ou Intersexuées)**

**Madame Lecuyer** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Perrad** refuse de distinguer les étudiants selon leur orientation sexuelle ou leur sexe, la loi pénale étant suffisamment précise pour lutter contre toutes les discriminations et les comportements haineux.

Il dénonce toutes les formes de paternalisme dans l'enseignement supérieur qui conduiraient à une prise de position idéologique en faveur de groupes partisans. Ce sont les principes de neutralité qui doivent régir le service public de l'enseignement supérieur. Il pense que ce n'est pas le rôle de l'université que d'accompagner et d'éduquer les étudiants sur ce sujet.

**Madame Lecuyer** répond que ses fonctions consistent à prononcer des mots qui gênent une communauté telle que la nôtre. Or depuis que ces mots sont dits, aussi paternalistes soient-ils, des avancées notables ont été réalisées au niveau de l'établissement mais aussi au niveau national.

Il lui semble important de voter pour une telle charte car c'est n'est que quand les mots sont dits qu'ils prennent un sens.

**Madame Teissier** s'interroge sur l'aspect technique de la neutralisation des étudiants en cours d'évolution dans le logiciel Apogée.

**Madame Lecuyer** répond qu'un groupe technique, qui réunit des personnels de la DEVE, de la DAJI et de la DOSI travaille sur ce point. C'est une difficulté mais elle n'est pas insurmontable, des universités sont déjà au point sur ces questions.

Les services de la DOSI sont en contact avec des référents Apogée d'autres universités pour parfaire l'outil.

**Madame de Sainte-Marie** souhaite savoir si une discussion similaire est engagée pour les personnels de l'université.

**Madame Lecuyer** répond que la population étudiante a été traitée en priorité compte-tenu de demandes multiples. Cependant la charte s'adresse également aux personnels. C'est pourquoi il faudra annexer à celle-ci un dispositif pour ces derniers.

**Madame Faddoul** au nom d'Interrasso, soutient la démarche qui est selon elle une des missions de l'université, au même titre que le bien vivre ensemble. Néanmoins elle préconise d'aller au-delà de la charte en mettant en place des cellules visant à échanger tous ensemble afin d'intégrer les étudiants dans une même société.

**Madame Lecuyer** propose de reconduire la journée qui s'est déclinée sur plusieurs campus le 17 mai dernier : Journée internationale contre l'homo et la transphobie (IDAHOT). Elle va essayer d'améliorer la communication autour de cette manifestation. Elle reste ouverte à toutes suggestions et participations des associations étudiantes.

**Madame de Sainte-Marie** est favorable à ce type d'initiatives qui permettent de protéger toutes les populations sujettes à souffrance.

**Madame Faddoul** demande comment cette charte va s'appliquer au sein des composantes et comment les étudiants vont s'engager à la respecter.

**Madame Lecuyer** répond qu'elle va en assurer la publicité et que cette charte sera annexée au règlement intérieur de l'université.

**Madame Tir** indique que le SGEN CFDT soutient cette charte. Elle souhaite que son organisation puisse participer au groupe de travail sur les discriminations.

**Le Président** répond que tout le monde à sa place dans ce groupe de travail mais ces sujets ne peuvent être embrassés qu'à titre individuel, et non par des organisations syndicales. C'est une problématique de citoyens, d'individus.

C'est un projet d'établissement, présenté devant les instances de l'établissement, lors desquelles les organisations syndicales peuvent s'exprimer sur le sujet.

**Madame de Sainte-Marie** ajoute que les demandes qui consistent à être représenté dans ces groupes de travail sont motivées par le fait que ces questions animent les organisations syndicales depuis longtemps et que des outils et des réflexions ont été engagés sur ces thématiques.

**Monsieur Garcenot** trouve légitime la demande des organisations syndicales dans la mesure où le document s'adresse également aux personnels.

S'agissant du document, il est sensible à la partie juridique et la formulation dans le point numéro 3 « soutenir les personnels, les étudiantes et les étudiants victimes de propos ou d'actes discriminatoires » .Il pense qu'il faudrait supprimer la seconde partie de la phrase du point «d», «le cas échéant, à sanctionner tout propos ou attitude discriminatoire». Il propose de renvoyer au cadre général existant sur ces questions.

**Madame Lecuyer** n'y voit pas d'inconvénient. Toutefois il lui semblait intéressant d'insister sur le fait que ces attitudes peuvent donner lieu à sanction.

Elle propose la formulation suivante : «mettre en œuvre des actions destinées à prévenir tout propos ou attitude discriminatoire, et le cas échéant veiller à sanctionner».

**Le conseil d'administration adopte par 33 voix pour et 1 voix contre la charte d'engagement LGBTI (personnes Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenres ou Intersexuées).**

#### **IV/ Offre de formation 2018 : les maquettes d'enseignement (vague 1)**

**Monsieur Collomp** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Le conseil d'administration approuve par 32 voix pour et 2 abstentions les maquettes d'enseignement de l'offre de formation 2018.**

**Monsieur Paul** souhaite adresser ses remerciements à Monsieur Collomp et à la DEVE pour le travail réalisé.

**Madame Lengrand-Jacoulet** s'associe aux remerciements.

#### **V/ Mise en œuvre du Plan Etudiants du MESRI**

Point non finalisé, reporté au conseil d'administration du mois de février 2018.

#### **VI/ Diplômes en Partenariat International**

**Monsieur Paul** indique qu'il s'agit de deux diplômes en partenariat international qui sont des Erasmus Mundus Joint Master Degree (EMJMD). Ces formations doivent faire l'objet d'une demande aux instances européennes pour obtenir des subventions et être implémentées.

Il fait savoir que le premier diplôme concerne le parcours type « coopération euro-méditerranéenne » de la faculté ALLSH. Les partenaires d'AMU sont les universités de Glasgow, de Madrid, d'Athènes, d'Italie et du Portugal. L'objectif de ce Diplôme en Partenariat International est de former des étudiants à la maîtrise pluridisciplinaire des changements politiques, économiques et sociaux qui touchent l'Europe du sud.

Le mécanisme de la mobilité est le suivant : le premier semestre se déroule à l'université de Glasgow, le second semestre à Athènes ou en Espagne, le troisième et le quatrième dans un autre établissement partenaire du consortium.

Il est demandé aux étudiants d'avoir en anglais un niveau de langue B2 minimum.

S'agissant des flux étudiants, dans le cadre d'Erasmus Mundus, 50% des étudiants proviennent d'une zone hors Europe. Une première cohorte d'une trentaine d'étudiants est prévue puis une montée en puissance pour atteindre 60 ou 70 étudiants.

**Monsieur Garcenot** s'agissant des flux étudiants demande confirmation que sur les semestres 3 et 4 les étudiants vont devoir se répartir sur la France, l'Italie, le Portugal. Cela signifie donc qu'AMU est susceptible d'accueillir 10 étudiants de cette mention. Il demande si ces cours seront intégrés à une structure existante, ou s'il s'agit de cours spécifiques.

**Monsieur Paul** répond que les cours seront intégrés à une structure existante.

Il poursuit.

Le second Erasmus Mundus Joint Master Degree concerne le domaine de la mécanique, il émane de la faculté des Sciences et concerne le parcours type «Waves, Acoustics, Vibrations, Engineering and Sound».

Ce diplôme implique trois universités partenaires : AMU, l'université de Coimbra au Portugal et l'université de Valence en Espagne.

Le fonctionnement est le suivant : le premier semestre s'effectue à Coimbra, le second à Valencia, le troisième à AMU et le quatrième dans un laboratoire de recherche ou chez un partenaire industriel.

Les enseignements sont dispensés intégralement en anglais.

**Monsieur Garcenot** demande comment est évalué le niveau d'anglais des étudiants.

**Monsieur Paul** répond que le niveau du cursus antérieur est observé.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les créations de Diplômes en Partenariat International.**

### **VII/ Capacités d'accueil en M1**

Point non finalisé, reporté au conseil d'administration du mois de février 2018.

### **VIII/ Tarifs formation continue : fourchettes horaires et frais de formation continue du DESU «GOL»**

**Monsieur Carette** indique que ces tarifs ont fait l'objet d'un avis favorable par la CFVU. Il précise qu'il y a peu de modifications par rapport à ce qui a été présenté au conseil d'administration l'an passé.

Après le retour de l'ensemble des composantes, il n'y a qu'une modification qui concerne la fourchette de tarification du diplôme d'ingénieur qui passe de « 12 à 17 euros » à « 15 à 20 euros ».

Il précise qu'en concertation avec le SUFA, la DEVE et la DAJI la mention suivante a été ajoutée « Convention ou contrat de formation professionnelle : en cas de

contractualisation, le tarif applicable est le tarif connu au moment de la signature du contrat ». Cette disposition va permettre de signer des conventions de formation continue tout au long de l'année sans attendre l'application d'un nouveau tarif.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la tarification des frais de formation professionnelle continue pour l'année 2018/2019.**

**Monsieur Paul** indique qu'il convient également de régulariser un tarif qui aurait dû être adopté en juin dernier et qui concerne le DESU «Gestion des Opérations Logistiques» dont la formation va débuter prochainement.

**Madame de Sainte-Marie** demande comment a été évalué le tarif de 7900 euros.

**Madame Lengrand-Jacoulet** répond que ce tarif correspond aux moyens qui y sont consacrés et résulte des discussions avec les OPCA et les entreprises intéressées.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le tarif de formation continue du DESU «GOL».**

**IX/ Désignation des représentants étudiants (du CA) : en commission FSDIE projets (2 élus étudiants du CA) et en commission FSDIE social (1 élu étudiant du CA)**

**Le Président** afin de préserver les équilibres entre les différents représentants propose de désigner :

Pour le FSDIE projets : Rémy PERRAD pour l'UNI et Yanis NADJI pour Interasso

Pour le FSDIE social : Margaux RAVEUX pour Interasso

**Le conseil d'administration approuve par 32 voix pour et 2 abstentions la désignation de :**

**Monsieur Rémy PERRAD et Monsieur Yanis NADJI pour le FSDIE projets, Madame Margaux RAVEUX pour le FSDIE social.**

**X/ Seuils des frais de poursuites**

**Madame Leclercq** indique qu'il s'agit de proposer au conseil d'administration d'approuver les seuils en dessous desquels les actes de poursuites ne pourront être opérés. Ils sont les suivants :

Seuils d'actes	Montant par débiteur
Seuil d'envoi de recommandé	50€
Seuil du commandement	200€
Seuil de poursuite par voie de saisie	500€
Seuil de saisie de créance simplifiée sur compte bancaire	160€
Seuil de saisie de créance simplifiée sur rémunération	50€

**Madame de Sainte-Marie** demande si les envois en recommandé sont à la charge de l'université.

**Madame Leclercq** confirme que c'est à la charge de l'établissement et qu'il en est envoyé environ une cinquantaine par mois.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les seuils en dessous desquels les actes de poursuites ne pourront être opérés.**

### **XI/ Modalités de gestion de la PEDR au sein d'AMU**

**Monsieur Afonso** précise que la délibération du conseil d'administration de 2014 prévoyait la possibilité de cumuler la PEDR avec des heures complémentaires dans une limite de 64 heures ETD au-delà du service statutaire.

Il existe aujourd'hui quelques situations pour lesquelles il convient de justifier un paiement d'heures complémentaires supérieur à 64 heures.

L'agence comptable a souligné la nécessité de réviser la délibération pour pouvoir prendre en charge ces situations. C'est pourquoi il est proposé la modification suivante : «à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le cumul de la PEDR et d'heures complémentaires sera possible dans la limite de 64 HETD d'heures complémentaires au-delà du service statutaire. Toute dérogation à ce principe devra être soumise à l'approbation du Président d'AMU».

**Le Président** précise qu'une vingtaine de dossiers dépassent les 64 heures, et que compte-tenu de la délibération existante, l'agence comptable ne peut pas en assurer le paiement.

Afin de ne pas pénaliser ces personnels, il est proposé d'adopter cette proposition.

Passé cette dérogation pour ces quelques cas, le Président souhaite revenir au cadre commun.

Un courrier va être adressé aux responsables de composante, aux bénéficiaires de la PEDR pour leur préciser qu'il ne sera plus possible de déroger à la délibération prise par le conseil d'administration sur cet objet.

**Madame Tir** demande si le vote porte sur ces vingt dossiers ou bien si de nouveaux cas peuvent émerger et entrer dans le cadre de cette nouvelle délibération.

**Madame Escalier** rappelle que les heures complémentaires des enseignants sont payées à la fin de l'année universitaire, une fois le service d'enseignement connu. Les 20 dossiers identifiés sont concernés pour l'année université 2016/2017. Ce qui permet de penser que tous les cas devraient être connus.

**Madame Molina** demande si les 64 heures intègrent les équivalences de service et les enseignements dispensés hors AMU.

**Madame Leclercq** répond qu'elle ne peut contrôler que ce qu'elle paye. Donc les heures faites dans l'établissement.

**Madame Escalier** complète les propos et indique que les équivalences de service (EQS) ne sont pas payées sous forme d'heures complémentaires. Néanmoins l'octroi d'EQS génère dans bien des cas des heures complémentaires, car les EQS sont obligatoirement incluses dans le service statutaire ; de ce fait, les heures d'enseignement assurées deviennent des heures complémentaires.

Il faudra rappeler dans le courrier que cela s'entend toutes heures confondues.

**Madame de Sainte-Marie** demande comment il a été possible d'arriver à ce dépassement car normalement les heures complémentaires sont autorisées par une autorité.

**Monsieur Granier** indique que les directeurs n'ont pas toujours l'information des personnels bénéficiaires de la PEDR, et que cette donnée n'est pas renseignée dans ARES.

**Madame Mouret** confirme qu'il est demandé aux enseignants de déclarer eux-mêmes leur PEDR. Elle demande si les enseignants, au moment où ils perçoivent la PEDR sont informés de cette règle.

**Le Président** indique que les remarques sont les bienvenues, que cette donnée va être saisie dans ARES et qu'un courrier va être rédigé pour rappeler cette disposition.

**Monsieur Agresti** ajoute qu'il faut ajouter à cette réflexion que les enseignants qui demandent la PEDR pour la première fois sont informés de l'attribution de cette dernière postérieurement à l'attribution des services.

**Madame Ropars** rappelle la position de son organisation syndicale sur l'attribution de primes et indique qu'elle votera contre cette proposition.

**Le Conseil d'Administration approuve par 26 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le cumul de la PEDR et d'heures complémentaires sera possible dans la limite de 64 HETD d'heures complémentaires au-delà du service statutaire. Toute dérogation à ce principe devra être soumise à l'approbation du Président de l'université.**

## XII/ Opération « réseau de chaleur du campus de Luminy »

**Messieurs Isar et Mallet** présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** demande ce qui est mis en place dans l'attente de la mise en service de ce réseau prévue en septembre 2020.

**Monsieur Mallet** répond qu'aujourd'hui la chaufferie existante dessert l'ensemble des bâtiments y compris Océanomed 2.

**Madame de Sainte-Marie** indique que le site de Saint-Charles mériterait un plan identique. S'agissant de la maîtrise d'ouvrage, elle souhaite savoir si la DEPIL Luminy sera associée au projet.

**Monsieur Mallet** répond que la DEPIL campus est en charge des aménagements extérieurs du campus de Luminy, donc fortement impliquée dans les travaux.

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président à transmettre le dossier d'expertise auprès du rectorat en vue de son instruction ministérielle, et autorise le lancement de la procédure correspondante et la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence en vue de l'attribution du marché de « rénovation et extension du réseau de chaleur de Luminy – création d'une chaufferie bois ».**

### **XIII/ Modification de la charte du doctorant**

**Monsieur Talby** présente une actualisation de la charte du doctorant. Il fait part des modifications apportées à cette dernière (cf soulignées en jaune et rouge dans le texte annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** demande pourquoi la cellule d'aide à l'insertion professionnelle des docteurs du collège doctoral a disparu.

**Monsieur Talby** répond qu'une seule personne est en charge de l'accompagnement professionnel des doctorants, et que par conséquent il ne s'agit pas d'une cellule. Néanmoins, il existe une palette de formations professionnalisantes qui sont assurées par la Direction de la Formation Doctorale, visant à faire monter en compétences les doctorants.

Ensuite des actions comme les « doctoriales » vont permettre aux doctorants de se positionner dans un parcours professionnel.

**Madame Tir** demande pourquoi à l'article 19 a été supprimé « reçoit le titre de « Docteur d'Aix-Marseille Université » dans le mois suivant la soutenance ».

**Monsieur Talby** répond qu'il n'était pas nécessaire de conserver cette phrase car lorsque le doctorant soutient sa thèse et que le jury délibère, en cas de réussite, le grade de doctorat est attribué.

**Madame Mouret** demande qui est rattaché à l'école doctorale : un individu ou une équipe. La question des laboratoires pluridisciplinaires pose le problème de savoir à quelle école se rattacher.

**Monsieur Talby** répond que c'est une équipe qui est rattachée à une école doctorale, et qu'à titre exceptionnel une équipe peut être rattachée à plusieurs écoles doctorales.

**Monsieur Garcenot** déplore les conditions d'inscription durcies de l'article 5.

**Monsieur Talby** répond que la réinscription est obligatoire chaque année. Or il est arrivé que les doctorants ne se réinscrivaient pas dans les délais. C'est pourquoi, afin de prévenir ce genre de déviance, l'article a été étoffé.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées à la charte du Doctorat.**

### **XIV/ Cadrage fixant les modalités relatives aux élections ou aux nominations des membres des conseils d'Ecoles Doctorales**

**Monsieur Talby** précise que l'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale impose dans son article 9 que « les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil de l'école doctorale (ED) soient définies suivant des modalités adoptées par le conseil d'administration de l'établissement ou des établissements concernés par l'accréditation ».

Il propose le cadrage suivant pour la constitution des conseils des écoles doctorales :

- La composition ainsi que la représentation des différents collèges membres du conseil de l'ED doivent se faire dans le respect des dispositions de l'arrêté du 25

mai 2016 fixant le cadre de la formation doctorale et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

- Le nombre des membres composant le conseil de l'ED est fixé par le règlement intérieur de l'ED dans le respect de l'article 9 de l'arrêté de 25 mai,
- Les modalités de nomination ou d'élection des représentants des établissements co-accrédités et éventuellement associés, et des représentants des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED, sont fixées par le conseil de l'ED sur proposition du directeur et doivent être explicitées dans le règlement intérieur de l'ED,
- Les représentants des doctorants sont élus par les doctorants inscrits à l'ED. Une éventuelle répartition des sièges par grands domaines disciplinaires pourra être précisée dans le règlement intérieur de l'ED. Au cas où aucun doctorant ne serait candidat pour cette élection, les représentants des doctorants seront nommés par les membres du conseil de l'ED sur proposition du Directeur de l'ED.
- Les représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens ainsi que les membres extérieurs, choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés, sont nommés par les membres du conseil de l'ED sur proposition du Directeur de l'ED.

**Monsieur Reljic** demande la raison pour laquelle, en cas d'absence de candidats, les doctorants sont nommés et non tirés au sort.

**Monsieur Talby** répond qu'il souhaite que les doctorants présents dans les conseils soient motivés. Il redoute que des individus tirés au sort ne soient pas impliqués au sein de l'instance.

**Madame Faddoul** demande si ce texte a été présenté en commission recherche car il y a au sein de cette commission des élus étudiants qui sont motivés pour être candidat. Il est important d'avoir une discussion de fond sur la façon de procéder, et voir quelle est la meilleure façon de les mobiliser.

Elle rapporte que lorsqu'elle échange avec les élus étudiants doctorants, ils n'ont pas le sentiment d'appartenir à l'établissement, et de fait ils sont moins enclins à s'investir dans des instances.

**Monsieur Talby** répond que ce cadrage n'a pas fait l'objet d'une présentation en commission de la recherche.

**Le Président** rappelle que ce cadrage a été entériné par l'ensemble des écoles doctorales.

**Monsieur Garcenot** pense qu'il y a un problème de fond qui ne faut pas occulter avec une solution technique. Il trouve peu démocratique de nommer un individu qui n'aura pas le même rapport à la hiérarchie qu'un élu. Le tirage au sort n'est pas satisfaisant non plus. C'est de la responsabilité de chaque collège d'avoir des représentants qui viennent siéger et que la voix des doctorants soit représentée.

**Monsieur Talby** insiste sur le fait que la présence des doctorants est très importante au sein des écoles doctorales. Ils représentent 20% du conseil.

**Madame Faddoul** comprend la nécessité de la présence de doctorants au sein des conseils des écoles doctorales, c'est pourquoi elle ne s'opposera pas à cette proposition. Néanmoins elle insiste pour que cette solution soit une solution de dernier recours.

**Le conseil d'administration approuve par 26 voix pour et 8 abstentions le cadrage fixant les modalités relatives aux élections ou aux nominations des membres des conseils d'écoles doctorales.**

**XV/ Modification des statuts d'AMU sur les articles 36 et 37 sur la formation doctorale**

**Monsieur Bony** indique qu'à la suite de ce qui vient d'être présenté, il convient de modifier les statuts qui font référence à la fois aux écoles doctorales mais aussi au collège doctoral. L'article 36 concernant les écoles doctorales a été modifié en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016. La principale modification concerne la nomination du directeur de l'école doctorale qui est nommé pour la durée de l'accréditation, son mandat ne pouvant être renouvelé plus d'une fois.

S'agissant du collège doctoral, l'article 37 vient préciser ses missions, et notamment donne des précisions sur les modalités de désignation de son directeur, qui est un professeur d'université nommé pour 5 ans par le Président de l'université sur avis des directeurs des écoles doctorales.

**Monsieur Talby** précise que l'article 37 fait aussi mention d'un règlement intérieur approuvé par la commission recherche qui précise la composition du conseil du collège doctoral.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées aux articles 36 et 37 des statuts de l'établissement.**

**XVI/ Tarifs du service des corps donnés à la science**

**Monsieur Bony** rappelle que le service commun a pour objet de permettre, dans les conditions légales et réglementaires, l'utilisation des sujets anatomiques pour les seules missions d'enseignement et de recherche principalement en anatomie, en chirurgie et en biomécanique. Les sujets anatomiques sont des dons du corps volontaires à la science.

Le traitement du dossier de la personne qui fait don de son corps à la science engendre différentes charges : plusieurs échanges avec le donneur pour formaliser juridiquement le don (notamment vérification des informations, envoi du formulaire entérinant le don, affranchissement des courriers afférents) en vue, in fine, de la délivrance de la carte de donneur et du suivi du dossier.

Afin de couvrir ces charges, l'Université souhaite revaloriser à 100 euros le montant des frais de dossiers acquittés par les donneurs.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la fixation d'un montant forfaitaire de 100 euros représentant les frais de dossiers à acquitter par les donneurs.**

#### **XVII/ Attribution d'une COP/A**

**Monsieur Bony** précise qu'il s'agit d'attribuer une concession d'occupation précaire avec astreinte au bénéfice de Monsieur Capobianco.  
Cette concession prendra effet au 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Madame de Sainte-Marie** note que le logement est situé à Saint-Jérôme alors que l'astreinte est prévue sur Château-Gombert.

**Monsieur Bony** répond qu'il n'y a pas de logement sur Château-Gombert et que la proximité de Saint-Jérôme a été retenue.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution d'une concession de logement par convention d'occupation précaire avec astreinte au bénéfice de Monsieur Régis CAPOBIANCO.**

#### **XVIII/ Désignation du représentant étudiant membre du Bureau de l'Université**

**Le Président** explique s'être retourné pour cette désignation vers les représentants étudiants majoritaires au sein du conseil.  
L'organisation Interasso a souhaité désigner madame Marianne FADDOUL pour siéger au bureau de l'université.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de Madame Marianne FADDOUL comme représentant étudiant au bureau d'Aix-Marseille Université.**

#### **XIX/ Récapitulatif trimestriel (4ème trimestre 2017) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration**

Pas de remarque.

#### **XX/ Modification de la campagne d'emplois BIATSS 2018**

**Monsieur Afonso** présente le tableau annexé au procès-verbal.

**Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions les modifications apportées à la campagne d'emplois BIATSS 2018.**

#### **XXI/ Modification de la campagne d'emplois Enseignants Chercheurs 2018 (sous réserve)**

**Le Président** précise qu'il s'agit d'ajustements, de précisions sur les profils courts (cf. tableau annexé au procès-verbal).

**Monsieur Garcenet** souhaite savoir d'abord ce qui justifie le changement de l'article 46.1 en 46.4, puis ce que signifie le terme mutation exclusive.

**Monsieur Afonso** répond d'une part que la mutation exclusive ne s'adresse qu'aux enseignants-chercheurs titulaires et que d'autre part, s'agissant de la modification d'article, il s'agit d'une demande de la composante.

**Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions les modifications apportées à la campagne d'emplois Enseignants-chercheurs 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à Marseille, le 15 février 2018

  
Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND



# CHARTRE D'ENGAGEMENT LGBTI D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

## Préambule :

Seuls des changements concrets concernant les cultures, les organisations et les pratiques peuvent faire évoluer les représentations relatives à l'orientation sexuelle ou de genre et faire reculer les postures et actes sexistes, homo et transphobes. Partant de ce constat et poursuivant le développement de sa politique en faveur de la diversité et contre toutes les discriminations, Aix-Marseille Université adopte une charte d'engagement vis-à-vis des personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s), Transgenre(s) ou Intersexuée(s) (LGBTI) et non LGBTI de l'établissement – personnels, étudiantes et étudiants\*.

Par cette charte, AMU s'engage à :

## 1. Créer un environnement de travail et d'étude inclusif pour les personnes LGBTI

- a) Prendre des mesures propres à cultiver un climat d'entente exempt d'intimidation, d'hostilité, de vexation et de toute forme de conduite discriminatoire en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.
- b) Mentionner explicitement la thématique LGBTI dans les communications internes à l'établissement relatives à son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité.
- c) Sensibiliser, former et accompagner les personnels de l'établissement aux enjeux de la non-discrimination envers les personnes LGBTI.
- d) Mettre en place des dispositifs et/ou protocoles administratifs et soutenir les initiatives ayant pour objectif de lutter contre la discrimination à l'encontre des populations LGBTI.

## 2. Veiller à une égalité de droit et de traitement entre tous les personnels et entre toutes les étudiantes et tous les étudiants, quelles que soient leur orientation sexuelle et identité de genre

- a) S'assurer que les règles et procédures internes ne permettent aucune discrimination liée à l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle ou de genre.
- b) Garantir l'accès à toutes et tous aux droits et avantages existants accordés par l'établissement dans le cadre de la conjugalité et de la parentalité ; communiquer régulièrement et faciliter l'accès de toutes et de tous à ces éléments d'information.
- c) Créer les conditions permettant de garantir la confidentialité des informations relatives à l'orientation sexuelle ou à l'identité sexuelle ou de genre.

### **3. Soutenir les personnels, les étudiantes et les étudiants victimes de propos ou d'actes discriminatoires**

- a) Assurer un engagement visible de l'administration d'AMU contre tout propos ou acte de discrimination à l'encontre des personnes ou de la population LGBTI.
- b) Agir de manière concertée avec les instances représentatives du personnel.
- c) Intégrer explicitement le critère LGBTI dans les structures d'écoute et d'alerte anti discriminations, dans le Dispositif de lutte contre le harcèlement sexuel et promouvoir ces structures en interne.
- d) Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir tout propos ou attitude discriminatoire et, le cas échéant, veiller à ce qu'ils soient sanctionnés.

### **4. Mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement général**

- a) Créer et promouvoir des outils de mesure de ces actions et intégrer les avancées de la politique en faveur de la diversité dans les rapports et bilans annuels de l'établissement.
- b) Participer aux rencontres favorisant le partage des bonnes pratiques et des avancées.
- c) Communiquer à l'extérieur de l'établissement sur les bonnes pratiques et les engagements pris.

### **5. Favoriser le développement de la recherche et des savoirs sur les thèmes LGBTI**

- a) Soutenir et promouvoir les études Genre dans toutes les champs disciplinaires.
- b) Soutenir et promouvoir la recherche sur la santé des personnes LGBTI.

Cette charte est assortie de dispositifs et/ou de protocoles visant à en faciliter la mise en œuvre : ils y seront progressivement annexés.

\* Cette charte s'inspire du texte de la charte d'engagement LGBT de l'Association Autre Cercle, adapté au contexte et aux publics d'un EPSCP et enrichi de recommandations figurant au Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT (2017-2020) publié en 2017 par la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT (DILCRAH).

Composante	Diplôme	Mention	Parcours-type
IUT	Licence Pro	<b>Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique</b>	Géomatique de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement en montagne (GETAM)
IUT	Licence Pro	<b>Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement</b>	Méthodes et techniques d'analyses chimiques et biologiques (MTACB)
IUT	Licence Pro	<b>Chimie industrielle</b>	Contrôle et amélioration des procédés chimiques (CAPC)
IUT	Licence Pro	<b>Commerce et distribution</b>	Manager de rayon (Distrisup)
IUT	Licence Pro	<b>Commercialisation de produits et services</b>	Action commerciale interentreprises (ACI)
			Marketing relationnel et négociation en B to C (MRN)
IUT	Licence Pro	<b>Développement de projets de territoires</b>	Conduite de projets territoriaux durables
IUT	Licence Pro	<b>E-commerce et marketing numérique</b>	Communication digitale et médias sociaux
IUT	Licence Pro	<b>Gestion des achats et des approvisionnements</b>	Organisation et gestion des achats
IUT	Licence Pro	<b>Logistique et pilotage des flux</b>	Management logistique opérationnel en milieu industriel
IUT	Licence Pro	<b>Management et gestion des organisations</b> (co-portage avec ALLSH)	Chargé de projet digital
			Management de PME-PMI
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'électricité et de l'énergie</b>	Electrotechnique et électronique de puissance (EEP)
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques</b>	Electronique pour objets connectés et Smart-Grids (EPOCS)
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'industrie : conception de produits industriels</b>	
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels</b>	Industrialisation des systèmes automatisés de production (ISAP)

Composante	Diplôme	Mention	Parcours-type
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'industrie : industrie aéronautique</b>	Maintenance aéronautique
			Motorisation aéronautique
			Pilotage navigation aérienne
			Systèmes aéronautiques et spatiaux
			Technologie des aéronefs
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux</b>	
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'informatique : applications Web</b>	Mobilité-Internet & Web
			Web, e-commerce et big data
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie</b>	Gestion de la paie et du social (GPS)
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion</b>	Contrôle et pilotage des performances
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière</b>	MAFICO – MAnagement FInancier et Comptable
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise</b> (co-portage avec FEG)	Responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi</b>	Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la mode</b>	Gestion et développement des produits de la mode
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement</b> (co-portage avec Sciences)	GOSTE : gestion et optimisation des systèmes de traitement de l'eau
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire</b>	Radioprotection et sûreté nucléaire

Composante	Diplôme	Mention	Parcours-type
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de la santé : technologies</b>	Maintenance et technologie biomédicales
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués</b>	Intégration des systèmes embarqués pour l'aéronautique et les transports
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique</b>	Gestion et maintenance des installations énergétiques (GMIE)
			Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables (MEER)
IUT	Licence Pro	<b>Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels</b> (co-portage avec Sciences)	Concevoir et développer une solution informatique (CODESI)
IUT	Licence Pro	<b>Métiers des réseaux informatiques et télécommunications</b>	Réseau sans fil et haut débit
IUT	Licence Pro	<b>Métiers du livre : documentation et bibliothèques</b>	Bibliothèque
IUT	Licence Pro	<b>Métiers du livre : édition et commerce du livre</b>	Edition
			Librairie
IUT	Licence Pro	<b>Métiers du numérique: conception, rédaction et réalisation web</b>	Création pour le Web
IUT	Licence Pro	<b>Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques</b>	Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques
IUT	Licence Pro	<b>Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires</b>	Tourisme durable
IUT	Licence Pro	<b>Optique professionnelle</b> (co-portage avec Sciences)	Santé visuelle (porté par IUT en formation continue et par Sciences en formation initiale)
IUT	Licence Pro	<b>Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement</b> (co-portage avec Sciences)	Prévention et gestion des risques en santé, sécurité, environnement (PGRSSE)
IUT	Licence Pro	<b>Sécurité des biens et des personnes</b>	Inspection des sites industriels (ISI)
IUT	Licence Pro	<b>Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle</b>	Systèmes automatisés, réseaux et instrumentation (SARI)

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité - Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Responsable de portefeuille clients en cabinet d'e...	475	475	593.8	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	10 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PBRC : Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise (FRM)	60
WRCPAA : Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise (PT)	60
WRC7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WRC8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WRC7U1 : UE1 - Comptabilité	1 / 1 / -	12	X	5
WRC7U3 : UE3 - Finance et relations professionnelles	1 / 1 / -	12	X	5
WRC7U2 : UE2 - Fiscalité et social (1)	1 / 1 / -	6	X	5
WRC8U4 : UE7 - Activité professionnelle (stage)	-	10	X	6
WRC8U3 : UE6 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	8	X	6
WRC8U1 : UE4 - Fiscalité et social (2)	1 / 1 / -	6	X	6
WRC8U2 : UE5 - Juridique	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

**Heures étudiant**

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	238	238
TD	238	238
TP	0	0
Total heures étudiant	475	475

**Charges d'enseignement**

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	593.8
Pédagogie active	0
TOTAL	593.8

**Diagnostics PACOME :**

Alerte : élément "ECUE12 Révision comptable" (WRC7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Documents de synthèse" (WRC7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Fiscalité et social (1)" (WRC7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 TVA et impôts indirects" (WRC7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE22 Imposition du revenu" (WRC7V2B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 13 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 594 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The stamp is circular with the text "La Directrice" at the top, "Sophie L'ENGRAND" in the center, "IUT AIX-MARSEILLE" at the bottom, and "d'Aix-Marseille" at the very bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Agile : de l'analyse au déploiement multi-support...	450	450	0.0	IUT, Arles : 1	Autre composante	
Concevoir et développer une solution informatique...	450	450	606.8	IUT, Arles : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	25	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (6 lignes)**

Nom élément	ECTS
PSMI : Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels (FRM)	60
SMIPAA : Agile : de l'analyse au déploiement multi-supports (ADMS) (PT)	60
WMIPAA : Concevoir et développer une solution informatique (CODESI) (PT)	60
WMI7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WMI8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 6 sur un total de 6 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WMI7U1 : UE1 - Développement d'application (1)	1 / 1 / 2	10	X	5
WMI7U3 : UE3 - Administrer le système d'information d'une organisation	1 / 1 / 2	6	X	5
WMI7U4 : UE4 - Insertion professionnelle	- / 1 / 2	8	X	5
WMI7U2 : UE2 - Business Intelligence(1)	1 / 1 / 2	6	X	5
WMI8U4 : UE8 - Stage	-	12	X	6
WMI8U3 : UE7 - Projet tutoré	-	6	X	6
WMI8U2 : UE6 - Business Intelligence (2)	1 / 1 / 2	4	X	6
WMI8U1 : UE5 - Développement d'applications (2)	1 / 1 / 2	8	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	99	135
TD	180	189
TP	135	162
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	606.8
Pédagogie active	0
TOTAL	606.8

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Developpement d'application (1)" (WMI7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE-5101 Conception orientée objet" (WMI7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE-5102 Programmation orienté objet" (WMI7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE-5103 Gestion de projet" (WMI7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Business Intelligence(1)" (WMI7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 17 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : élément "Agile : de l'analyse au déploiement multi-supports (ADMS)" (SMIPAA) : Un parcours porté par une autre composante ne devrait pas avoir d'effectifs.

Alerte : Évaluation terminée : 607 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie L'ENGREND JACQUET', and 'IUT d'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Optique professionnelle

**État :** Attente de validation d'une formation connexe

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Santé visuelle	480	480	725.6	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PSOQ : Optique professionnelle (FRM)	60
WOQPAA : Santé visuelle (PT)	60
WOQ7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WOQ8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (13 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WOQ7U3 : UE4 Sciences pour la contactologie	1 / - / -	4	X	5
S28PR1M7 : UE7 Prévention santé	2 / - / 3	6	X	5
WOQ7U2 : UE2 Réfraction complexe 1	1 / - / 2	4	X	5
WOQ7U4 : UE5 Contactologie	1 / 1 / 2	6	X	5
WOQ7U1 : UE1 Sciences de la vision	1 / 1 / 2	4	X	5
S28PR1M8 : UE8 Prises en charge particulières	2 / 2 / 3	6	X	5
WOQ8U4 : UE10 Projet tutoré	-	6	X	6
WOQ8U5 : UE11 Stage	-	12	X	6
WOQ8U2 : UE6 Contactologie évoluée	1 / 1 / 2	4	X	6
WOQ8U1 : UE3 Réfraction complexe 2	1 / 1 / 2	4	X	6
WOQ8U3 : UE9 Réglementation et communication	1 / 1 / 2	4	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 13 sur un total de 13 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	288	288
TD	86	86
TP	106	106
Total heures étudiant	480	480

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	725.6
Pédagogie active	0
TOTAL	725.6

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 Sciences de la vision" (WOQ7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Rayonnements optiques" (WOQ7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Neurophysiologie générale" (WOQ7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Perception spatiale et sensibilité au contraste" (WOQ7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Vision des couleurs naturelles et instrumentales" (WOQ7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 15 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 726 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Prévention et gestion des risques en santé-sécu...	451	451	607.5	IUT, La Ciotat : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 6 de mém/prj
Systèmes de management QHSE en filière viti-vini...	450	450	0.0	IUT, La Ciotat : 1	Autre composante	
<b>TOTAL</b>	-	-	-	25	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (6 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWQH : Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement (FRM)	60
SQHPAA : Systèmes de management QHSE en filière viti-vinicole (PT)	60
WQHPAA : Prévention et gestion des risques en santé-sécurité-environnement (PGRSSE) (PT)	60
WQH7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WQH8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 6 sur un total de 6 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WQH7U1 : UE1 - Environnement professionnel et réglementaire SSE	1 / 1 / 2	10	X	5
WQH7U3 : UE3 - Projet tutoré	-	6	X	5
WQH7U2 : UE2 - Prévention et gestion des risques SSE	1 / 1 / 2	14	X	5
WQH8U3 : UE6 - Stage professionnel	-	14	X	6
WQH8U1 : UE4 - Management des risques QSSE	1 / 1 / 2	10	X	6
WQH8U2 : UE5 - Spécificités des métiers de la prévention des risques par secteur d'activité	1 / 1 / 2	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	135	135
TD	180	180
TP	135	135
Total heures étudiant	450	451

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	607.5
Pédagogie active	0
TOTAL	607.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel et réglementaire SSE" (WQH7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Conduite de projet" (WQH7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Acteurs de la prévention" (WQH7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Réglementation SSE" (WQH7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Prévention et gestion des risques SSE" (WQH7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 13 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : élément "Systèmes de management QHSE en filière viti-vinicole" (SQHPAA) : Un parcours porté par une autre composante ne devrait pas avoir d'effectifs.

Alerte : Évaluation terminée : 608 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The stamp is circular with the text "La Directrice" at the top, "Sophie L'ENGREND" in the center, "LENGREND" below it, "LENGREND" below that, "LENGREND" below that, and "d'Aix-Marseille" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Gestion des achats et des approvisionnements

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Organisation et gestion des achats	569	569	699.7	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWAA : Gestion des achats et des approvisionnements (FRM)	60
WAAPAA : Organisation et gestion des achats (PT)	60
WAA7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WAA8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (11 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WAA7U1 : UE1 - Environnement stratégique achat	1 / 1 / -	6	X	5
WAA7U4 : UE4 - Politique achats	1 / 1 / -	6	X	5
WAA7U5 : UE5 - Gestion du processus achat	1 / 1 / -	6	X	5
WAA7U3 : UE3 - Gestion des approvisionnements	1 / 1 / -	6	X	5
WAA7U2 : UE2 - Système d'information achats	1 / 1 / -	6	X	5
WAA8U4 : UE9 - Stage	-	12	X	6
WAA8U3 : UE8 - Projet tutoré	-	6	X	6
WAA8U1 : UE6 - Achats internationaux	1 / 1 / -	6	X	6
WAA8U2 : UE7 - Négociation achats	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 11 sur un total de 11 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	273	273
TD	296	296
TP	0	0
Total heures étudiant	569	569

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	699.7
Pédagogie active	0
TOTAL	699.7

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement stratégique achat" (WAA7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Commerce international" (WAA7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Système d'information achats" (WAA7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE23 Système d'information" (WAA7V2C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE3 - Gestion des approvisionnements" (WAA7U3) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 11 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 700 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'JACQUELET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Métiers de l'informatique : administration et sé...	450	450	646.6	IUT, Marseille Luminy : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWAS : Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux (FRM)	60
WASPAA : Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux (PT)	60
WAS7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WAS8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WAS7U1 : UE1 - Environnement professionnel	1 / 1 / 2	6	X	5
WAS7U3 : UE3 - Ingénierie des systèmes informatiques	1 / 1 / 2	9	X	5
WAS7U4 : UE4 - Ingénierie des réseaux informatiques	1 / 1 / 2	9	X	5
WAS7U2 : UE2 - Ingénierie des réseaux de télécoms mobiles, de voix et de téléphonie sur IP	1 / 1 / 2	6	X	5
WAS8U3 : UE7 - Travail en entreprise (alternance)	-	12	X	6
WAS8U1 : UE5 - Méthodes et outils de cybersécurité	1 / 1 / 2	12	X	6
WAS8U2 : UE6 - Projet tutoré	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	50	50
TD	144	144
TP	261	261
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	646.6
Pédagogie active	0
TOTAL	646.6

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WAS7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 : Développement durable" (WAS7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 : Culture d'entreprise" (WAS7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Ingénierie des réseaux de télécoms mobiles, de voix et de téléphonie sur IP" (WAS7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE22 : Réseaux sécurisés de voix et de de téléphonie sur IP" (WAS7V2B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 13 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 647 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENOIR', 'LENGUET', and 'IUT AIX-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de l'informatique : applications Web

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Mobilité-Internet et Web	450	450	562.8	IUT, Gap : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Web, e-commerce et big data	520	520	520.0	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	48	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (8 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWAW : Métiers de l'informatique : applications Web (FRM)	60
WAWPAA : Mobilité-Internet et Web (PT)	60
WAW7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WAW8SAA : Semestre 6 (SE)	30
WAWPAB : Web, e-commerce et big data (PT)	60
WAW7SAB : Semestre 5 (SE)	30
WAW8SAB : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (16 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WAW7U6 : UE3 - Big Data	- / 1 / -	6		5
WAW7U1 : UE1 - Front End	1 / 1 / -	12		5
WAW7U4 : UE1 - Développement Web	- / 1 / -	12		5
WAW7U5 : UE2 - Culture Web	- / 1 / -	12		5
WAW7U3 : UE3 - Projet tutoré	-	6		5
WAW7U2 : UE2 - Back End	1 / 1 / -	12		5
WAW8U6 : UE6 - Réseaux et sécurité	- / 1 / -	4		6
WAW8U7 : UE7 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6		6
WAW8U8 : UE8 - Alternance ou stage	-	12		6
WAW8U5 : UE5 - SI, BD et datamining	- / 1 / -	4		6
WAW8U1 : UE4 - Acquérir une culture web et des réflexes professionnels	1 / 1 / -	12		6
WAW8U2 : UE5 - SAO	1 / 1 / -	6		6
WAW8U3 : UE6 - Stage	-	12		6
WAW8U4 : UE4 - E-commerce et CMS	- / 1 / -	4		6
<b>TOTAL</b>	-	-	0	-

**lignes 1 à 16 sur un total de 16 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	0	225
TD	225	520
TP	0	0
Total heures étudiant	450	520

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	1082.8
Pédagogie active	0
TOTAL	1082.8

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "ECUE11 Apprentissage des différents langages du web côté client" (WAW7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Ergonomie et accessibilité" (WAW7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Responsive Web Design" (WAW7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Référencement et optimisation pour les moteurs de recherche (SEO)" (WAW7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE15 Veille technologique" (WAW7V1E) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 21 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 1 083 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The stamp is circular with the text "La Directrice" at the top, "SOPHIE LENGRAND" in the center, "JACQUELLE" at the bottom, and "d'Aix-Marseille" at the very bottom.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Chimie analytique, contrôles qualité, environnement

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Méthodes et techniques d'analyses chimiques et bi...	456	456	598.7	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWCA : Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement (FRM)	60
WCAPAA : Méthodes et techniques d'analyses chimiques et biologiques (PT)	60
WCA7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WCA8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WCA7U1 : UE1 - Se positionner dans son milieu professionnel	1 / 1 / -	6	X	5
WCA7U3 : UE3 - Engager une démarche qualité	1 / 1 / 2	6	X	5
WCA7U4 : UE4 - Mener un projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	5
WCA7U2 : UE2 - Procéder à des analyses chimiques quantitatives ou qualitatives	1 / 1 / 2	12	X	5
WCA8U3 : UE7 - Manifester ses compétences en entreprise	-	12	X	6
WCA8U1 : UE5 - Procéder à des analyses biologiques quantitatives ou qualitatives	1 / 1 / 2	12	X	6
WCA8U2 : UE6 - Procéder à des analyses chimiques quantitatives ou qualitatives	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	146	146
TD	205	205
TP	105	105
Total heures étudiant	456	456

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	598.7
Pédagogie active	0
TOTAL	598.7

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Se positionner dans son milieu professionnel" (WCA7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Communiquer avec son entourage" (WCA7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Travailler en équipe" (WCA7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Découvrir le contexte économique et législatif" (WCA7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Procéder à des analyses chimiques quantitatives ou qualitatives" (WCA7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 13 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 599 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



A circular stamp with the text "La Directrice" at the top, "Sophie LENGRAND" in the center, and "IUT AIX-MARSEILLE" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Commerce et distribution

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Manager de rayon (Distrisup)	450	450	1,125.0	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24 IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	9 de stage 9 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	48	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWCD : Commerce et distribution (FRM)	60
WCDPAA : Manager de rayon (Distrisup) (PT)	60
WCD7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WCD8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WCD7U1 : UE1 Manager une équipe en grande distribution (1)	2 / 2 / -	8	X	5
WCD7U3 : UE3 Analyser les forces pesant sur les acteurs de la grande distribution	2 / 2 / -	8	X	5
WCD7U4 : UE4 Gérer un rayon (les outils de gestion)	2 / 2 / -	8	X	5
WCD7U2 : UE2 Piloter les relations avec les fournisseurs	2 / 2 / -	6	X	5
WCD8U4 : UE8 Manifester les compétences de manager de rayon en entreprise	-	9	X	6
WCD8U3 : UE7 Mener un projet professionnel	-	9	X	6
WCD8U2 : UE6 Gérer un rayon (la mise en œuvre du merchandising)	2 / 2 / -	6	X	6
WCD8U1 : UE5 Manager une équipe en grande distribution (2)	2 / 2 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	1125
Pédagogie active	0
TOTAL	1125

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 Manager une équipe en grande distribution (1)" (WCD7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 En développant ses compétences relationnelles" (WCD7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 En communiquant en anglais" (WCD7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 En gérant et en animant des équipes" (WCD7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 Piloter les relations avec les fournisseurs" (WCD7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 18 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 1 125 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The stamp is circular with the text "La Directrice" at the top, "Sophie LENGRAND JACQUET" in the center, and "d'Aix-Marseille" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité - Gestion comptable et financière

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Management financier et comptable (MAFICO)	450	450	562.8	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWCF : Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière (FRM)	60
WCFPAA : Management financier et comptable (MAFICO) (PT)	60
WCF7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WCF8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WCF7U1 : UE 1 : Opérations comptables	1 / 1 / -	6	X	5
WCF7U3 : UE 3 : Gestion financière	1 / 1 / -	6	X	5
WCF7U4 : UE 4 : Construction du business model en intégrant :	1 / 1 / -	12	X	5
WCF7U2 : UE 2 : Déclarations fiscales et sociales	1 / 1 / -	6	X	5
WCF8U4 : UE 8 : Alternance/stage	-	12	X	6
WCF8U3 : UE 7 : Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
WCF8U2 : UE 6 : Communiquer	1 / 1 / -	6	X	6
WCF8U1 : UE 5 : Contrôle de gestion	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.8
Pédagogie active	0
TOTAL	562.8

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE 1 : Opérations comptables" (WCF7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE 10: Traiter, contrôler les opérations comptables et utiliser un logiciel comptable" (WCF7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE 2 : Déclarations fiscales et sociales" (WCF7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE 20: Produire les déclarations fiscales et sociales" (WCF7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE 3 : Gestion financière" (WCF7U3) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 15 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'LISECOULET', and 'IUT d'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité - Contrôle de gestion

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Contrôle et pilotage des performances	615	615	762.7	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWCG : Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion (FRM)	60
WCGPAA : Contrôle et pilotage des performances (PT)	60
WCG7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WCG8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WCG7U5 : UE 5 : Savoir construire et piloter les budgets	1 / 1 / -	6	X	5
WCG7U1 : UE 1 : Leviers d'amélioration	1 / 1 / -	8	X	5
WCG7U4 : UE 4 : Contrôler les coûts et marges	1 / 1 / -	4	X	5
WCG7U3 : UE 3 : Consolider les informations financières	1 / 1 / -	4	X	5
WCG7U2 : UE 2 : Manager des équipes	1 / 1 / -	8	X	5
WCG8U3 : UE 8 : Stage	-	12	X	6
WCG8U1 : UE 6 : Mesurer la performance de l'entreprise	1 / 1 / -	10	X	6
WCG8U2 : UE 7 : Projet tutoré	-	8	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	308	308
TD	308	308
TP	0	0
Total heures étudiant	615	615

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	762.7
Pédagogie active	0
TOTAL	762.7

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE 1 : Leviers d'amélioration" (WCG7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Savoir maîtriser les risques et les dysfonctionnements grâce au contrôle interne" (WCG7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Savoir auditer et conduire la force de vente" (WCG7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Acquérir les mécanismes opérationnels de la production" (WCG7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Identifier les performances d'une Supply Chain" (WCG7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 24 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 763 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



A circular stamp with the text "La Directrice" at the top, "Sophie LENGRAND" in the center, and "IUT AIX-MARSEILLE" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Chimie industrielle

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Contrôle et amélioration des procédés chimique...	450	450	582.9	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWCI : Chimie industrielle (FRM)	60
WCIPAA : Contrôle et amélioration des procédés chimiques (CAPC) (PT)	60
WCI7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WCI8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WCI7U1 : UE1 - Environnement professionnel	1 / 1 / -	8	X	5
WCI7U3 : UE3 - Conduite et supervision de la production	1 / 1 / 2	12	X	5
WCI7U2 : UE2 - Fonctionnement de la chaîne de production	1 / 1 / 2	10	X	5
WCI8U3 : UE6 - Stage	-	12	X	6
WCI8U1 : UE4 - Amélioration de procédés	1 / 1 / -	12	X	6
WCI8U2 : UE5 - Projet tutoré	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	176	176
TD	207	207
TP	68	68
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	582.9
Pédagogie active	0
TOTAL	582.9

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WCI7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Développement durable" (WCI7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Gestion de projets" (WCI7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Fonctionnement de la chaîne de production" (WCI7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Génie des procédés 1" (WCI7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 12 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 583 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'LECOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Bibliothèque	450	450	522.5	IUT, Aix-en-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWDO : Métiers du livre : documentation et bibliothèques (FRM)	60
WDOPAA : Bibliothèque (PT)	60
WDO7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WDO8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WDO7U1 : UE1 - Médiation - Niveau 1	1 / - / -	10	X	5
WDO7U3 : UE3 - Gestion de projets	1 / 1 / -	10	X	5
WDO7U2 : UE2 - Management	- / 1 / -	10	X	5
WDO8U3 : UE6 - Stage/Alternance	-	14	X	6
WDO8U1 : UE4 - Médiation - Niveau 2	- / 1 / -	10	X	6
WDO8U2 : UE5 - Projet tutoré	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	144	144
TD	306	306
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	522.5
Pédagogie active	0
TOTAL	522.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Médiation - Niveau 1" (WDO7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Littératures française et étrangères" (WDO7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Littératures anglophone et hispanique" (WDO7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Méthodologie : enquêtes" (WDO7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Étude des organisations" (WDO7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 8 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 523 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie L'ENGRAND', 'BOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Développement de projets de territoires

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Conduite de projets territoriaux durables	450	450	562.5	IUT, Aix-en-Provence Encagnane : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWDT : Développement de projets de territoires (FRM)	60
WDTPAA : Conduite de projets territoriaux durables (PT)	60
WDT7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WDT8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (11 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WDT7U1 : UE1 - Repères et approches	- / 1 / -	4	X	5
WDT7U4 : UE4 - Démarche de projet 1	1 / 1 / -	6	X	5
WDT7U5 : UE5 - Instruments de pilotage	- / 1 / -	6	X	5
WDT7U3 : UE3 - Outils d'analyse 2	1 / - / -	6	X	5
WDT7U2 : UE2 - Outils d'analyse 1	1 / - / -	8	X	5
WDT8U4 : UE9 - Stage	-	12	X	6
WDT8U3 : UE8 - Projet tutoré	-	8	X	6
WDT8U1 : UE6 - Démarche de projet 2	1 / 1 / -	4	X	6
WDT8U2 : UE7 - Acteurs du territoire	- / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

lignes 1 à 11 sur un total de 11 lignes

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.5
Pédagogie active	0
TOTAL	562.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Repères et approches" (WDT7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Approches spatiales des aires métropolitaines" (WDT7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Approches sociologiques des aires métropolitaines" (WDT7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Introduction aux approches institutionnelles" (WDT7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Introduction aux approches managériales" (WDT7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 23 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Stéphane LENGRAND', 'd'Aix-Marseille', and 'COULET'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers du livre : édition et commerce du livre

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Edition	450	450	531.0	IUT, Aix-en-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 6 de mém/prj
Librairie	450	450	537.0	IUT, Aix-en-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	48	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (8 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWEC : Métiers du livre : édition et commerce du livre (FRM)	60
WECPAA : Edition (PT)	60
WEC7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WEC8SAA : Semestre 6 (SE)	30
WECPAB : Librairie (PT)	60
WEC7SAB : Semestre 5 (SE)	30
WEC8SAB : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (13 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WEC7U1 : UE1 - Conception des livres	1 / 1 / -	16		5
WEC7U5 : UE3 - Gestion rayon	- / 1 / -	10		5
WEC7U4 : UE2 - Gestion client	1 / 1 / -	10		5
WEC7U3 : UE1 - Vente de livres	1 / - / -	10		5
WEC7U2 : UE2 - Production des livres	- / 1 / -	14		5
WEC8U5 : UE5 - Projet tutoré	-	6		6
WEC8U6 : UE6 - Stage/Alternance	-	14		6
WEC8U4 : UE4 - Indicateurs de gestion	- / 1 / -	10		6
WEC8U1 : UE3 - Distribution des livres	1 / 1 / -	10		6
WEC8U2 : UE4 - Projet tutoré	-	6		6
WEC8U3 : UE5 - Stage/Alternance	-	14		6
<b>TOTAL</b>	-	-	0	-

**lignes 1 à 13 sur un total de 13 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	162	171
TD	279	288
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	1068
Pédagogie active	0
TOTAL	1068

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Conception des livres" (WEC7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Littératures française et étrangères" (WEC7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Littératures anglophone et hispanique" (WEC7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Littératures populaires et de jeunesse" (WEC7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Histoire des métiers" (WEC7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 27 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 1 068 HETD.



**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Electrotechnique et électronique de puissance (EE...	450	450	569.9	IUT, Salon-de-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWEE : Métiers de l'électricité et de l'énergie (FRM)	60
WEEPAA : Electrotechnique et électronique de puissance (EEP) (PT)	60
WEE7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WEE8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WEE7U1 : UE1 - Environnement professionnel	- / 1 / -	12	X	5
WEE7U3 : UE3 - Concevoir une installation électrique	- / 1 / 2	8	X	5
WEE7U2 : UE2 - Maintenir une installation électrique	- / 1 / 2	10	X	5
WEE8U3 : UE6 - Stage	-	12	X	6
WEE8U1 : UE4 - Systèmes automatisés	- / 1 / 2	12	X	6
WEE8U2 : UE5 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	0	0
TD	270	270
TP	180	180
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	569.9
Pédagogie active	0
TOTAL	569.9

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WEE7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Culture d'entreprise" (WEE7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Gestion d'affaires" (WEE7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Maintenir une installation électrique" (WEE7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Qualité de l'énergie et compatibilité électromagnétique" (WEE7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 9 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 570 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'J. COULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Electronique pour objets connectés et Smart-Grids...	442	442	607.3	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWEL : Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques (FRM)	60
WELPAA : Electronique pour objets connectés et Smart-Grids (EPOCS) (PT)	60
WEL7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WEL8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WEL7U1 : UE1 - Environnement professionnel	1 / 1 / 2	6	X	5
WEL7U3 : UE3 - Smart-Grid	1 / 1 / 2	10	X	5
WEL7U2 : UE2 - Langage et protocole	1 / 1 / 2	14	X	5
WEL8U3 : UE6 - Stage	-	12	X	6
WEL8U1 : UE4 - Objets connectés	1 / 1 / 2	12	X	6
WEL8U2 : UE5 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	155	155
TD	155	155
TP	133	133
Total heures étudiant	442	442

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	607.3
Pédagogie active	0
TOTAL	607.3

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WEL7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Qualité et RSE/Conduite projet/Culture entreprise" (WEL7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Anglais / Expression écrite et orale (préparation TOIEC)" (WEL7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Langage et protocole" (WEL7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE22 Langage de programmation C" (WEL7V2B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 19 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 607 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "La Directrice", "Stéphanie LÉNGRAND", "LAPOULET", and "d'Aix-Marseille".

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Gestion et maintenance des installations énergét...	550	550	685.0	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables...	550	550	685.0	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	48	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (8 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWEN : Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique (FRM)	60
WENPAA : Gestion et maintenance des installations énergétiques (GMIE) (PT)	60
WEN7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WEN8SAA : Semestre 6 (SE)	30
WENPAB : Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables (MEER) (PT)	60
WEN7SAB : Semestre 5 (SE)	30
WEN8SAB : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (14 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WEN7U5 : UE2 - Réalisation de projet énergétique	1 / 1 / -	10		5
WEN7U1 : UE1 - Relation besoin /procédé	1 / 1 / -	12		5
WEN7U4 : UE1 - Conception de projet énergétique	1 / 1 / -	12		5
WEN7U6 : UE3 - Audit énergétique	1 / 1 / -	8		5
WEN7U3 : UE3 - Suivi d'une installation	1 / 1 / -	6		5
WEN7U2 : UE2 - Conduite et maintenance	1 / 1 / -	12		5
WEN8U5 : UE5 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6		6
WEN8U6 : UE6 - Stage	-	12		6
WEN8U4 : UE4 - Management de projet énergétique	1 / 1 / -	12		6
WEN8U2 : UE5 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6		6
WEN8U1 : UE4 - Gestion de la maintenance	1 / 1 / -	12		6
WEN8U3 : UE6 - Stage	-	12		6
<b>TOTAL</b>	-	-	0	-

**lignes 1 à 14 sur un total de 14 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	270	270
TD	281	281
TP	0	0
Total heures étudiant	550	550

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	1370
Pédagogie active	0
TOTAL	1370

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Relation besoin /procédé" (WEN7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Evaluer un besoin énergétique" (WEN7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Choisir un procédé énergétique" (WEN7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Conduite et maintenance" (WEN7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Conduire une installation énergétique" (WEN7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 26 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 1 370 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND JACQUET', and 'IUT d'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Intégration des systèmes embarqués pour l'aéro...	480	480	638.5	IUT, Salon-de-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWES : Métiers de l'électronique : communication et systèmes embarqués (FRM)	60
WESPAA : Intégration des systèmes embarqués pour l'aéronautique et les transports (PT)	60
WES7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WES8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WES7U1 : UE1 - Environnement professionnel	1 / 1 / 2	6	X	5
WES7U3 : UE3.1 - Transmission de données	1 / 1 / 2	12	X	5
WES7U2 : UE2 - Programmation et communication spécifiques	1 / 1 / 2	12	X	5
WES8U3 : UE5 - Stage	-	12	X	6
WES8U1 : UE3.2 - Enjeux mécaniques et électriques	1 / 1 / 2	12	X	6
WES8U2 : UE4 - Projet Tutoré	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	115	115
TD	216	216
TP	154	154
Total heures étudiant	480	480

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	638.5
Pédagogie active	0
TOTAL	638.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WES7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Normes et certification" (WES7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Gestion de projets" (WES7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Programmation et communication spécifiques" (WES7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Programmation orientée objets" (WES7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 7 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 639 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'JACOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Géomatique de l'environnement, du tourisme et de ...	450	450	562.5	IUT, Digne-les-bains : 24	Projet/Mémoire Stage	9 de stage 9 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWGE : Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique (FRM)	60
WGEPA : Géomatique de l'environnement, du tourisme et de l'aménagement en montagne (PT)	60
WGE7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WGE8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WGE7U1 : UE1 - Environnement	1 / 1 / -	6	X	5
WGE7U3 : UE3 - Représentations de données	1 / 1 / -	14	X	5
WGE7U2 : UE2 - Systèmes d'information géographique : initiation	1 / 1 / -	10	X	5
WGE8U4 : UE7 - Stage	-	9	X	6
WGE8U3 : UE6 - Projet tutoré	-	9	X	6
WGE8U1 : UE4 - Territoires	1 / 1 / -	6	X	6
WGE8U2 : UE5 - Systèmes d'information géographique avancés	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.5
Pédagogie active	0
TOTAL	562.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "ECUE11 Géographie de l'environnement" (WGE7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Conduite de projet" (WGE7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Systèmes d'information géographique : initiation" (WGE7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE22 Systèmes d'information géographique 1" (WGE7V2B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE3 - Représentations de données" (WGE7U3) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 4 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'LECOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de l'industrie : industrie aéronautique

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Maintenance aéronautique	560	560	470.3	IUT, Gap : 10	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Motorisation aéronautique	560	560	433.9	IUT, Gap : 10	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Pilotage navigation aérienne	560	560	441.1	IUT, Gap : 8	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Systèmes aéronautiques et spatiaux	560	560	473.3	IUT, Gap : 10	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Technologie des aéronefs	560	560	474.8	IUT, Gap : 10	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	48	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (20 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWIA : Métiers de l'industrie : industrie aéronautique (FRM)	60
WIAPAA : Technologie des aéronefs (PT)	60
WIA7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WIA8SAA : Semestre 6 (SE)	30
WIAPAB : Maintenance aéronautique (PT)	60
WIA7SAB : Semestre 5 (SE)	30
WIA8SAB : Semestre 6 (SE)	30
WIAPAC : Systèmes aéronautiques et spatiaux (PT)	60
WIA7SAC : Semestre 5 (SE)	30
WIA8SAC : Semestre 6 (SE)	30
WIAPAD : Motorisation aéronautique (PT)	60
WIA7SAD : Semestre 5 (SE)	30
WIA8SAD : Semestre 6 (SE)	30
WIAPAE : Pilotage navigation aérienne (PT)	60
WIA7SAE : Semestre 5 (SE)	30
WIA8SAE : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 20 sur un total de 20 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (18 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WIA7U6 : UE3.4S5 parcours SYSTEMES AERONAUTIQUES ET SPATIAUX	1 / 1 / -	10		5
WIA7U7 : UE3.1S5 parcours MOTORISATION AERONAUTIQUE	1 / 1 / 1	10		5
WIA7U1 : UE1S5 Compétences en communication scientifique et professionnelle	2 / 2 / -	6	X	5
WIA7U5 : UE3.3S5 parcours MAINTENANCE AERONAUTIQUE	1 / 1 / -	10		5
WIA7U8 : UE3.5S5 parcours PILOTAGE NAVIGATION AERIENNE	1 / 1 / -	10		5
WIA7U2 : UE2S5 Compétences en sciences de l'ingénieur aéronautique	2 / 2 / -	8	X	5
WIA7U3 : UE3.2S5 parcours TECHNOLOGIE des AERONEFS	1 / 1 / -	10		5
WIA7U4 : UE4S5 Compétences transversales intégrées dans une conduite de projet	-	6	X	5
WIA8U6 : UE3.4S6 parcours SYSTEMES AERONAUTIQUES ET SPATIAUX	1 / 1 / -	10		6
WIA8U8 : UE3.5S6 parcours PILOTAGE NAVIGATION AERIENNE	1 / 1 / -	10		6
WIA8U5 : UE3.3S6 parcours MAINTENANCE AERONAUTIQUE	1 / 1 / -	10		6
WIA8U7 : UE3.1S6 parcours MOTORISATION AERONAUTIQUE	1 / 1 / 1	10		6
WIA8U3 : UE3.2S6 parcours TECHNOLOGIE des AERONEFS	1 / 1 / -	10		6
WIA8U1 : UE1S6 Compétences en communication scientifique et professionnelle	2 / 2 / -	4	X	6
WIA8U2 : UE2S6 Compétences en sciences de l'ingénieur aéronautique	2 / 2 / -	4	X	6
WIA8U4 : UE5 Mener un projet en environnement professionnel	-	12	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	40	-

**lignes 1 à 18 sur un total de 18 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	218	280
TD	263	291
TP	0	78
Total heures étudiant	560	560

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	2293.7
Pédagogie active	0
TOTAL	2293.7

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1S5 Compétences en communication scientifique et professionnelle" (WIA7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Outils informatiques" (WIA7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Communication PPP" (WIA7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE15 Conduite de projet" (WIA7V1E) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2S5 Compétences en sciences de l'ingénieur aéronautique" (WIA7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 56 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 2 294 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The stamp is circular with the text "La Directrice" at the top, "Sophie LENGRAND" in the center, "BOUCOLET" below it, and "d'Aix-Marseille" at the bottom. A handwritten signature is written over the stamp.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Management logistique opérationnel en milieu indu...	530	530	660.9	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	9 de stage 9 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWLO : Logistique et pilotage des flux (FRM)	60
WLOPAA : Management logistique opérationnel en milieu industriel (PT)	60
WLO7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WLO8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (11 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WLO7U1 : UE1 - Stratégie, logistiques et Supply Chain	1 / 1 / -	6	X	5
WLO7U4 : UE4 - Pilotage de la performance Supply Chain	1 / 1 / -	6	X	5
WLO7U5 : UE5 - Gestion des activités logistiques	1 / 1 / -	6	X	5
WLO7U3 : UE3 - Supplier Relationship Management	1 / 1 / -	6	X	5
WLO7U2 : UE2 - S&OP	1 / 1 / -	6	X	5
WLO8U4 : UE9 - Stage	-	9	X	6
WLO8U3 : UE8 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	9	X	6
WLO8U1 : UE6 - Excellence opérationnelle	1 / 1 / -	6	X	6
WLO8U2 : UE7 - Management	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

lignes 1 à 11 sur un total de 11 lignes

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	270	270
TD	265	265
TP	0	0
Total heures étudiant	530	530

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	660.9
Pédagogie active	0
TOTAL	660.9

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Stratégie, logistiques et Supply Chain" (WLO7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 : Management logistique" (WLO7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 : Supply Chain Management" (WLO7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 : Economie internationale" (WLO7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 : Commerce international" (WLO7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 31 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 661 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie L'ENGREND JACQUET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de la mode

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Gestion et développement des produits de la mode	507	507	612.3	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWMM : Métiers de la mode (FRM)	60
WMMPAA : Gestion et développement des produits de la mode (PT)	60
WMM7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WMM8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WMM7U5 : UE5 - Distribution 1	1 / 1 / -	6	X	5
WMM7U1 : UE1 - Création	1 / 1 / -	6	X	5
WMM7U4 : UE4 - Marketing	1 / 1 / -	10	X	5
WMM7U3 : UE3 - Production 2	1 / 1 / -	4	X	5
WMM7U2 : UE2 - Production 1	1 / 1 / -	4	X	5
WMM8U3 : UE8 - Mémoire professionnel (stage)	-	12	X	6
WMM8U1 : UE6 - Distribution 2	1 / 1 / -	12	X	6
WMM8U2 : UE7 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	218	218
TD	289	289
TP	0	0
Total heures étudiant	507	507

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	612.3
Pédagogie active	0
TOTAL	612.3

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "ECUE12 Sociologie et histoire de la mode" (WMM7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Philosophie de la mode" (WMM7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Sociologie de la mode" (WMM7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE15 Photoshop et Illustrator" (WMM7V1E) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Mode éthique et développement durable" (WMM7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 16 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 612 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'LAPOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Communication digitale et médias sociaux	425	425	562.6	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWMN : E-commerce et marketing numérique (FRM)	60
WMNPAA : Communication digitale et médias sociaux (PT)	60
WMN7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WMN8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WMN7U1 : UE1 - Environnement professionnel	2 / 2 / -	10	X	5
WMN7U3 : UE3 - Leviers de marketing et de communication digitaux	1 / 1 / -	10	X	5
WMN7U2 : UE2 - Stratégies de marketing numérique	1 / 1 / -	10	X	5
WMN8U3 : UE6 - Stage	-	14	X	6
WMN8U1 : UE4 - Big Data, trafic et développement web	1 / 1 / -	10	X	6
WMN8U2 : UE5 - Projet tutoré	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	213	213
TD	213	213
TP	0	0
Total heures étudiant	425	425

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.6
Pédagogie active	0
TOTAL	562.6

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WMN7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Droit du numérique" (WMN7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Communication orale" (WMN7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Gestion de projets" (WMN7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Stratégies de marketing numérique" (WMN7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 8 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
La Directrice  
Sophie  
LENGRAND  
JAPOULET  
d'Aix-Marseille

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Management et gestion des organisations

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Chargé de projet digital	450	450	562.6	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
Management de PME-PMI	450	450	562.5	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
Management des associations (loi 1905), laïcité	450	450	0.0	IUT, Marseille St-Jérôme : 1	Autre composante	
<b>TOTAL</b>	-	-	-	49	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (10 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWMO : Management et gestion des organisations (FRM)	60
HMOPAA : Management des associations (loi 1905), laïcité (PT)	60
WMOPAA : Chargé de projet digital (PT)	60
WMO7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WMO8SAA : Semestre 6 (SE)	30
WMOPAB : Management de PME-PMI (PT)	60
WMO7SAB : Semestre 5 (SE)	30
WMO8SAB : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (18 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WMO7U6 : UE2 Manager les hommes et communiquer	1 / 1 / -	9		5
WMO7U7 : UE3 Analyser l'environnement (1)	1 / 1 / -	6		5
WMO7U1 : UE1 Transformation digitale	1 / 1 / -	8		5
WMO7U5 : UE1 Entreprendre et développer (1)	1 / 1 / -	6		5
WMO7U8 : UE4 Piloter la performance comptable et financière	1 / 1 / -	9		5
WMO7U2 : UE2 Management de projets digitaux	1 / 1 / -	8		5
WMO7U3 : UE3 Ecosystème d'affaire	1 / 1 / -	10		5
WMO7U4 : UE4 Management stratégique et comportement organisationnel 1	1 / 1 / -	4		5
WMO8U6 : UE6 Entreprendre et développer (2)	1 / 1 / -	6		6
WMO8U8 : UE8 Activité professionnelle (stage)	-	12		6
WMO8U5 : UE5 Analyser l'environnement (2)	1 / 1 / -	4		6
WMO8U7 : UE7 Projet tutoré	-	8		6
WMO8U3 : UE7 Projet tutoré	-	6		6
WMO8U1 : UE5 Management stratégique et comportement organisationnel 2	1 / 1 / -	4		6
WMO8U2 : UE6 Webmarketing et pilotage des performances digitales	1 / 1 / -	8		6
WMO8U4 : UE8 Stage/alternance	-	12		6
<b>TOTAL</b>	-	-	0	-

**lignes 1 à 18 sur un total de 18 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	1125.1
Pédagogie active	0
TOTAL	1125.1

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 Transformation digitale" (WMO7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Droit et économie du numérique" (WMO7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Informatique de gestion et gestion de données" (WMO7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Maîtriser l'anglais des affaires" (WMO7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Management des talents et réseaux interpersonnels" (WMO7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 48 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : élément "Management des associations (loi 1905), laïcité" (HMOPAA) : Un parcours porté par une autre composante ne devrait pas avoir d'effectifs.

Alerte : Évaluation terminée : 1 125 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'et COULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de la santé : technologie

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Maintenance et technologie biomédicales	480	480	655.0	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWMT : Métier de la santé : technologies (FRM)	60
WMTCAA : Maintenance et technologie biomédicales (PT)	60
WMT7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WMT8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WMT7U1 : UE1 - Communiquer et se positionner dans le milieu médical	1 / 1 / 2	10	X	5
WMT7U3 : UE3 - Gérer les DM de suppléances, monitoring et analyses	1 / 1 / 2	10	X	5
WMT7U2 : UE2 - Gérer un parc de dispositifs médicaux	1 / 1 / 2	10	X	5
WMT8U3 : UE6 - Période professionnelle / stage	-	14	X	6
WMT8U1 : UE4 - Gérer les DM d'imagerie médicale, radiothérapie et médecine nucléaire	1 / 1 / 2	10	X	6
WMT8U2 : UE5 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	250	250
TD	158	158
TP	77	77
Total heures étudiant	480	480

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	655
Pédagogie active	0
TOTAL	655

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Communiquer et se positionner dans le milieu médical" (WMT7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Connaissance du milieu médical" (WMT7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Gérer un parc de dispositifs médicaux" (WMT7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE23 Informatique médicale" (WMT7V2C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE24 Introduction au traitement d'images" (WMT7V2D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 11 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 655 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'JACOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers du numérique: conception, rédaction et réalisation web

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Création pour le web	450	450	510.9	IUT, Arles : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWNU : Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web (FRM)	60
WNUPAA : Création pour le web (PT)	60
WNU7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WNU8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WNU7U1 : UE1 - Milieu professionnel	1 / 1 / 2	8	X	5
WNU7U3 : UE3 - Développement Web	- / 1 / 2	10	X	5
WNU7U2 : UE2 - Création de contenus Web	- / 1 / -	12	X	5
WNU8U4 : UE7 - Alternance / Stage	-	12	X	6
WNU8U3 : UE6 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
WNU8U1 : UE4 - Audiovisuel & animations	1 / 1 / 2	6	X	6
WNU8U2 : UE5 - Pratique Web & multimédia	1 / 1 / 2	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	23	23
TD	351	351
TP	72	72
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	510.9
Pédagogie active	0
TOTAL	510.9

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Milieu professionnel" (WNU7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Environnement juridique" (WNU7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Gestion de projet Web" (WNU7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Création d'entreprise" (WNU7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Création de contenus Web" (WNU7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 11 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 511 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'IUT AIX-MARSEILLE', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité - Comptabilité et paye

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Gestion de la paye et du social (GPS)	450	450	562.5	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWPA : Métiers de la gestion et de la comptabilité - Comptabilité et paye (FRM)	60
WPAPAA : Gestion de la paye et du social (GPS) (PT)	60
WPA7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WPA8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WPA7U1 : UE 1 : Gérer la relation contractuelle entre employeur et salarié	1 / 1 / -	9	X	5
WPA7U3 : UE 3 : Gérer la paye de tous les secteurs professionnels en mobilisant les progiciels - niveau 1	1 / 1 / -	9	X	5
WPA7U2 : UE 2 : Analyser la politique RH de l'entreprise dans son environnement économique et social	1 / 1 / -	12	X	5
WPA8U4 : UE 7 : Manifester les compétences de gestionnaire de paie en entreprise ou cabinet d'expertise comptable	-	12	X	6
WPA8U3 : UE 6 : Projet professionnel (projet tutoré)	-	8	X	6
WPA8U1 : UE 4 : Gérer la paye de tous les secteurs professionnels en mobilisant les progiciels - niveau 2	1 / 1 / -	6	X	6
WPA8U2 : UE 5 : Communiquer oralement en anglais des affaires	1 / 1 / -	4	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.5
Pédagogie active	0
TOTAL	562.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE 1 : Gérer la relation contractuelle entre employeur et salarié" (WPA7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Droit du travail individuel" (WPA7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Droit du travail collectif" (WPA7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Droit de la protection sociale" (WPA7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE 2 : Analyser la politique RH de l'entreprise dans son environnement économique et social" (WPA7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 16 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'de SOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Eco-RSE : responsabilité sociétale des entrepris...	450	450	0.0	IUT, Digne-les-bains : 1	Autre composante	
Gestion et optimisation des systèmes de traitemen...	450	450	590.3	IUT, Digne-les-bains : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	25	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (6 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWPG : Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (FRM)	60
SMPPAA : Eco-RSE : responsabilité sociétale des entreprises (PT)	60
WPGPAA : Gestion et optimisation des systèmes de traitement de l'eau (GOSTE) (PT)	60
WPG7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WPG8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 6 sur un total de 6 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WPG7U1 : UE1 - Procédés de traitement	1 / 1 / 2	10	X	5
WPG7U3 : UE3 - Hydraulique et réseaux	1 / 1 / 2	4	X	5
WPG7U4 : UE4 - Environnement professionnel	1 / 1 / 2	8	X	5
WPG7U2 : UE2 - Electrotechnique	1 / 1 / 2	8	X	5
WPG8U4 : UE8 - Alternance/Stage	-	12	X	6
WPG8U3 : UE7 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	8	X	6
WPG8U2 : UE6 - Optimisation du fonctionnement des installations	1 / 1 / 2	6	X	6
WPG8U1 : UE5 - Automatisation et régulation	1 / 1 / 2	4	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	135	167
TD	180	198
TP	90	135
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	590.3
Pédagogie active	0
TOTAL	590.3

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Procédés de traitement" (WPG7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Filières de traitement" (WPG7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Procédés unitaires pour le traitement de l'eau" (WPG7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Chimie de l'eau et corrosion" (WPG7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Microbiologie de l'eau" (WPG7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 13 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : élément "Eco-RSE : responsabilité sociétale des entreprises" (SMPPAA) : Un parcours porté par une autre composante ne devrait pas avoir d'effectifs.

Alerte : Évaluation terminée : 590 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND JACQUELET', and 'IUT d'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception de produits industriels

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Métiers de l'industrie : conception de produits i...	450	450	607.5	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWPI : Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (FRM)	60
WPIPAA : Métiers de l'industrie : conception de produits industriels (PT)	60
WPI7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WPI8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WPI7U1 : UE1 - Interagir dans l'environnement industriel	1 / 1 / -	6	X	5
WPI7U3 : UE3 - Calculer des contraintes de pièces, réaliser des épures	1 / 1 / 2	10	X	5
WPI7U4 : UE4 - Mener un projet professionnel (projet tutoré)	-	8	X	5
WPI7U2 : UE2 - Préparation de projets industriels, cahier des charges	1 / 1 / 2	6	X	5
WPI8U3 : UE7 - Stage en automatisation de systèmes	-	12	X	6
WPI8U1 : UE5 - Définir procédés et processus de fabrication	1 / 1 / -	6	X	6
WPI8U2 : UE6 - Concevoir des pièces (modélisation numérique 3D, coût)	1 / 1 / 2	12	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	135	135
TD	180	180
TP	140	140
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	607.5
Pédagogie active	0
TOTAL	607.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Interagir dans l'environnement industriel" (WPI7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Conférence qualité" (WPI7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Anglais : expression" (WPI7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE15 Anglais : compréhension" (WPI7V1E) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE16 Communication technique" (WPI7V1F) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 24 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 608 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

  
The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie', 'LENGRAND', 'JACQUET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Commercialisation de produits et services

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Action commerciale inter-entreprises	465	465	581.6	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	14 de stage 4 de mém/prj
Marketing relationnel et négociation en B to C	450	450	562.5	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	48	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (8 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWPS : Commercialisation des produits et services (FRM)	60
WPSPAА : Action commerciale inter-entreprises (PT)	60
WPS7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WPS8SAA : Semestre 6 (SE)	30
WPSPAB : Marketing relationnel et négociation en B to C (PT)	60
WPS7SAB : Semestre 5 (SE)	30
WPS8SAB : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (15 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WPS7U6 : UE2 : Etablir un diagnostic stratégique, financier et juridique de l'entreprise et de son environnement	1 / 1 / -	8		5
WPS7U1 : UE1 Etablir un diagnostic stratégique de l'écosystème de l'entreprise	1 / 1 / -	6		5
WPS7U5 : UE1 : Gérer la relation client	1 / 1 / -	12		5
WPS7U7 : UE3 : Gérer les activités d'une équipe commerciale	1 / 1 / -	10		5
WPS7U4 : UE4 Communiquer avec le client	1 / 1 / -	10		5
WPS7U2 : UE2 Évaluer les attentes des clients B to B	1 / 1 / -	6		5
WPS7U3 : UE3 Mettre en œuvre une politique marketing dans un contexte multicanal	1 / 1 / -	8		5
WPS8U5 : UE5 : Mener un projet professionnel	-	8		6
WPS8U6 : UE6 : Manifester les compétences d'un commercial chargé de clientèle en entreprise	-	12		6
WPS8U4 : UE4 : Mettre en œuvre un plan marketing	1 / 1 / -	10		6
WPS8U2 : UE6 Mener un projet professionnel	-	4		6
WPS8U1 : UE5 Commercialiser des produits et services en B to B	1 / 1 / -	12		6
WPS8U3 : UE7 Mettre en œuvres les compétences commerciales en B to B	-	14		6
<b>TOTAL</b>	-	-	0	-

**lignes 1 à 15 sur un total de 15 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	233
TD	225	233
TP	0	0
Total heures étudiant	450	465

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	1144.1
Pédagogie active	0
TOTAL	1144.1

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 Etablir un diagnostic stratégique de l'écosystème de l'entreprise" (WPS7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 En analysant le contexte législatif" (WPS7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 En analysant le contexte économique" (WPS7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 En établissant un diagnostic stratégique de l'écosystème de l'entreprise" (WPS7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 Évaluer les attentes des clients B to B" (WPS7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 49 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 1 144 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'JACOULET', and 'IUT Aix-Marseille'. The signature is written in a cursive style.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Radioprotection et sûreté nucléaire	452	452	539.5	IUT, La Ciotat : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
TOTAL	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWRA : Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire (FRM)	60
WRAPAA : Radioprotection et sûreté nucléaire (PT)	60
WRA7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WRA8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WRA7U1 : UE1 - Evaluation et gestion des risques	1 / 1 / 2	10	X	5
WRA7U3 : UE3 - Sûreté nucléaire en exploitation	1 / 1 / -	6	X	5
WRA7U2 : UE2 - Radioprotection	1 / 1 / 2	14	X	5
WRA8U4 : UE7 - Alternance	-	12	X	6
WRA8U3 : UE6 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
WRA8U1 : UE4 - Sûreté nucléaire appliquée au démantèlement	- / 1 / 2	6	X	6
WRA8U2 : UE5 - Déchets nucléaires	1 / 1 / 2	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	63	63
TD	303	303
TP	90	90
Total heures étudiant	452	452

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	539.5
Pédagogie active	0
TOTAL	539.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Evaluation et gestion des risques" (WRA7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Analyse des risques professionnels" (WRA7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Etude de poste - dosimétrie" (WRA7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE22 Analyse du risque radiologique" (WRA7V2B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE23 Détection et mesure" (WRA7V2C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 9 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 540 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie L'ENGRAND', 'JUSCOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Métiers de la GRH : formation, compétences et em...	468	468	577.9	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWRH : Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi (FRM)	60
WRHPAA : Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi (PT)	60
WRH7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WRH8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WRH7U1 : UE1 - Fonction formation 1	1 / 1 / -	8	X	5
WRH7U3 : UE3 - Gestion des ressources humaines	1 / 1 / -	14	X	5
WRH7U2 : UE2 - Gestion des compétences et de l'emploi 1	1 / 1 / -	8	X	5
WRH8U4 : UE7 - Mémoire professionnel (stage)	-	12	X	6
WRH8U3 : UE6 - Projet tutoré	-	6	X	6
WRH8U1 : UE4 - Fonction formation 2	1 / 1 / -	6	X	6
WRH8U2 : UE5 - Gestion des compétences et de l'emploi 2	1 / 1 / -	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	234	234
TD	234	234
TP	0	0
Total heures étudiant	468	468

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	577.9
Pédagogie active	0
TOTAL	577.9

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Fonction formation 1" (WRH7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Droit de la formation professionnelle" (WRH7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Formation privé/public" (WRH7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Gestion des compétences et de l'emploi 1" (WRH7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Processus de recrutement" (WRH7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 15 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 578 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Stéphanie LENGRAND', 'JUSQUELET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Systèmes automatisés, réseaux et instrumentatio...	450	450	674.7	IUT, Salon-de-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWRI : Système automatisés, réseaux et informatique industrielle (FRM)	60
WRIPAA : Systèmes automatisés, réseaux et instrumentation (SARI) (PT)	60
WRI7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WRI8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WRI7U1 : UE1 - Mécatronique	- / 1 / 2	10	X	5
WRI7U3 : UE3 - Instrumentation virtuelle et commande de procédés	- / 1 / 2	10	X	5
WRI7U2 : UE2 - Automatismes et réseaux	- / - / 2	10	X	5
WRI8U3 : UE6 - Alternance/Stage	-	12	X	6
WRI8U1 : UE4 - Environnement professionnel	- / 1 / 2	10	X	6
WRI8U2 : UE5 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	8	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	0	0
TD	113	113
TP	338	338
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	674.7
Pédagogie active	0
TOTAL	674.7

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "ECUE11 Ingénierie des réseaux" (WRI7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Ingénierie des systèmes électriques" (WRI7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Ingénierie de l'usine numérique" (WRI7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Automatismes et réseaux" (WRI7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Automatismes industriels" (WRI7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 7 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 675 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers des réseaux informatiques et télécommunications

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Réseau sans fil et haut débit	479	479	678.5	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	10 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWRT : Métiers des réseaux informatiques et télécommunications (FRM)	60
WRTPAA : Réseau sans fil et haut débit (PT)	60
WRT7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WRT8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (8 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WRT7U1 : UE1 - Environnement professionnel	1 / 1 / 2	8	X	5
WRT7U3 : UE3 - Ingénierie des télécommunications	1 / 1 / 2	10	X	5
WRT7U2 : UE2 - Ingénierie des réseaux informatiques	1 / 1 / 2	12	X	5
WRT8U3 : UE6 - Travail en Entreprise	-	10	X	6
WRT8U1 : UE4 - Réseaux sans fil et haut débit	1 / 1 / 2	12	X	6
WRT8U2 : UE5 - Projet Tutoré	-	8	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 8 sur un total de 8 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	81	81
TD	158	158
TP	235	235
Total heures étudiant	479	479

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	678.5
Pédagogie active	0
TOTAL	678.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Environnement professionnel" (WRT7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Conduite de projet" (WRT7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Culture d'entreprise" (WRT7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Ingénierie des réseaux informatiques" (WRT7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Bases pour les réseaux informatiques" (WRT7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 17 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 679 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAM', 'JACQUELLE', and 'IUT d'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Industrialisation des systèmes automatisés de pr...	450	450	607.5	IUT, Aix-en-Provence Gaston berger : 24	Projet/Mémoire Stage	10 de stage 10 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWSA : Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels (FRM)	60
WSAPAA : Industrialisation des systèmes automatisés de production (ISAP) (PT)	60
WSA7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WSA8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WSA7U1 : UE1 - Interagir dans l'environnement industriel	1 / 1 / -	6	X	5
WSA7U3 : UE3 - Ingénierie des systèmes et gestion de production	1 / 1 / 2	8	X	5
WSA7U4 : UE4 - Mener un projet professionnel	-	10	X	5
WSA7U2 : UE2 - Préparation de projets industriels	1 / 1 / 2	6	X	5
WSA8U3 : UE7 - Stage en automatisation de systèmes	-	10	X	6
WSA8U1 : UE5 - Dimensionnement et choix des constituants	1 / 1 / 2	10	X	6
WSA8U2 : UE6 - Programmation et configuration des constituants	1 / 1 / 2	10	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	135	135
TD	180	180
TP	135	135
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	607.5
Pédagogie active	0
TOTAL	607.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Interagir dans l'environnement industriel" (WSA7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Conférence qualité" (WSA7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE14 Anglais : expression" (WSA7V1D) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE15 Anglais : compréhension" (WSA7V1E) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE16 Communication technique" (WSA7V1F) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 26 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 608 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **, le** \_\_\_\_\_

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENCROAND', 'IUT AIX-MARSEILLE', and 'AIX-Marseille'.

**Composante :** IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme :** Licence professionnelle Sécurité des biens et des personnes

**État :** Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Inspection des sites industriels	450	450	607.5	IUT, Aix-en-Provence : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWSB : Sécurité des biens et des personnes (FRM)	60
WSBPAA : Inspection des sites industriels (PT)	60
WSB7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WSB8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WSB7U1 : UE1 - Interagir dans l'environnement industriel	1 / 1 / -	6	X	5
WSB7U3 : UE3 - Exercer une activité de surveillance des ESP	1 / 1 / 2	12	X	5
WSB7U4 : UE4 - Mener un projet professionnel	-	8	X	5
WSB7U2 : UE2 - Contribuer à l'élaboration d'un plan d'inspection	1 / 1 / 2	4	X	5
WSB8U3 : UE7 - Stage en inspection de sites industriels	-	12	X	6
WSB8U1 : UE5 - Contrôler des équipements sous pression	1 / 1 / 2	10	X	6
WSB8U2 : UE6 - Etablir des plans d'inspection des ESP	1 / 1 / -	8	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	135	135
TD	180	180
TP	140	140
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	607.5
Pédagogie active	0
TOTAL	607.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Interagir dans l'environnement industriel" (WSB7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Conférence qualité" (WSB7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE15 Anglais : expression" (WSB7V1E) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE16 Anglais : compréhension" (WSB7V1F) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE17 Communication technique" (WSB7V1G) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 20 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 608 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**



**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Métiers du tourisme : commercialisation des produ...	450	450	562.5	IUT, Marseille St-Jérôme : 24	Projet/Mémoire Stage	12 de stage 6 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWTC : Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques (FRM)	60
WTCPAA : Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques (PT)	60
WTC7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WTC8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (9 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WTC7U1 : UE1 - Concevoir et gérer l'expérience touristique	1 / 1 / -	10	X	5
WTC7U3 : UE3 - Relation clients	1 / 1 / -	8	X	5
WTC7U4 : UE4 - Manager une équipe	1 / 1 / -	8	X	5
WTC7U2 : UE2 - Gérer les fournisseurs	1 / 1 / -	4	X	5
WTC8U3 : UE7 - Alternance / Stage	-	12	X	6
WTC8U1 : UE5 - Communication	1 / 1 / -	12	X	6
WTC8U2 : UE6 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	6	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 9 sur un total de 9 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.5
Pédagogie active	0
TOTAL	562.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Concevoir et gérer l'expérience touristique" (WTC7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE11 Expérience : stratégie" (WTC7V1A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Expérience : opérationnel" (WTC7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Gérer les fournisseurs" (WTC7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Analyse fournisseur" (WTC7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 8 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LÉNGRAND', 'LECOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

**Composante** : IUT AIX-MARSEILLE

**Diplôme** : Licence professionnelle Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires

**État** : Validée par la composante et transmise à l'établissement

**Tableau récapitulatif des parcours type**

Parcours type	Heures étu. min	Heures étu. max	Charges HETD	Effectifs prévisionnels et Localisation des enseignements	Modalités d'enseignements hors CM/TD/TP	Crédits stage / mémoire
Tourisme durable	450	450	562.5	IUT, Digne-les-bains : 24	Projet/Mémoire Stage	10 de stage 8 de mém/prj
<b>TOTAL</b>	-	-	-	24	-	-

**Structure haute de la formation limitée aux semestres (4 lignes)**

Nom élément	ECTS
PWTO : Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires (FRM)	60
WTOAAA : Tourisme durable (PT)	60
WTO7SAA : Semestre 5 (SE)	30
WTO8SAA : Semestre 6 (SE)	30

**lignes 1 à 4 sur un total de 4 lignes**

**Liste des éléments pédagogiques de la formation (UE) et total ECTS par semestre et année (10 lignes)**

Nom de l'élément pédagogique	Groupes CM/TD/TP	ECTS	Tronc Commun	Semestre
WTO7U5 : UE5 - Tourisme durable 1	1 / 1 / -	6	X	5
WTO7U1 : UE1 - Diagnostic territorial	1 / 1 / -	8	X	5
WTO7U4 : UE4 - Outils	1 / 1 / -	4	X	5
WTO7U3 : UE3 - Développement durable	1 / 1 / -	8	X	5
WTO7U2 : UE2 - Développement local	1 / 1 / -	4	X	5
WTO8U3 : UE8 - Alternance / Stage	-	10	X	6
WTO8U1 : UE6 - Tourisme durable 2	1 / 1 / -	12	X	6
WTO8U2 : UE7 - Projet professionnel (projet tutoré)	-	8	X	6
<b>TOTAL</b>	-	-	60	-

**lignes 1 à 10 sur un total de 10 lignes**

### Heures étudiant

Nature	Heures étudiant minimum	Heures étudiant maximum
CM	225	225
TD	225	225
TP	0	0
Total heures étudiant	450	450

### Charges d'enseignement

Nature	Charges en HETD
Heures d'enseignement	562.5
Pédagogie active	0
TOTAL	562.5

#### Diagnostics PACOME :

Alerte : élément "UE1 - Diagnostic territorial" (WTO7U1) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE12 Méthodologie des études" (WTO7V1B) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE13 Méthodologie des enquêtes" (WTO7V1C) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "UE2 - Développement local" (WTO7U2) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : élément "ECUE21 Aménagement du territoire" (WTO7V2A) : Le nom est trop long. Vous devez renseigner les noms long et court APOGÉE.

Alerte : 7 autre(s) élément(s) ont des problèmes de nom.

Alerte : Évaluation terminée : 563 HETD.

**Validation**

***Mentions obligatoires à compléter :***

**Approbation par le conseil de composante en date du**

**Commentaires :**

**Fait à** , **le**

**Validation (O/N) :**

**Signature du directeur de la composante :**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'La Directrice', 'Sophie LENGRAND', 'JACOULET', and 'd'Aix-Marseille'.

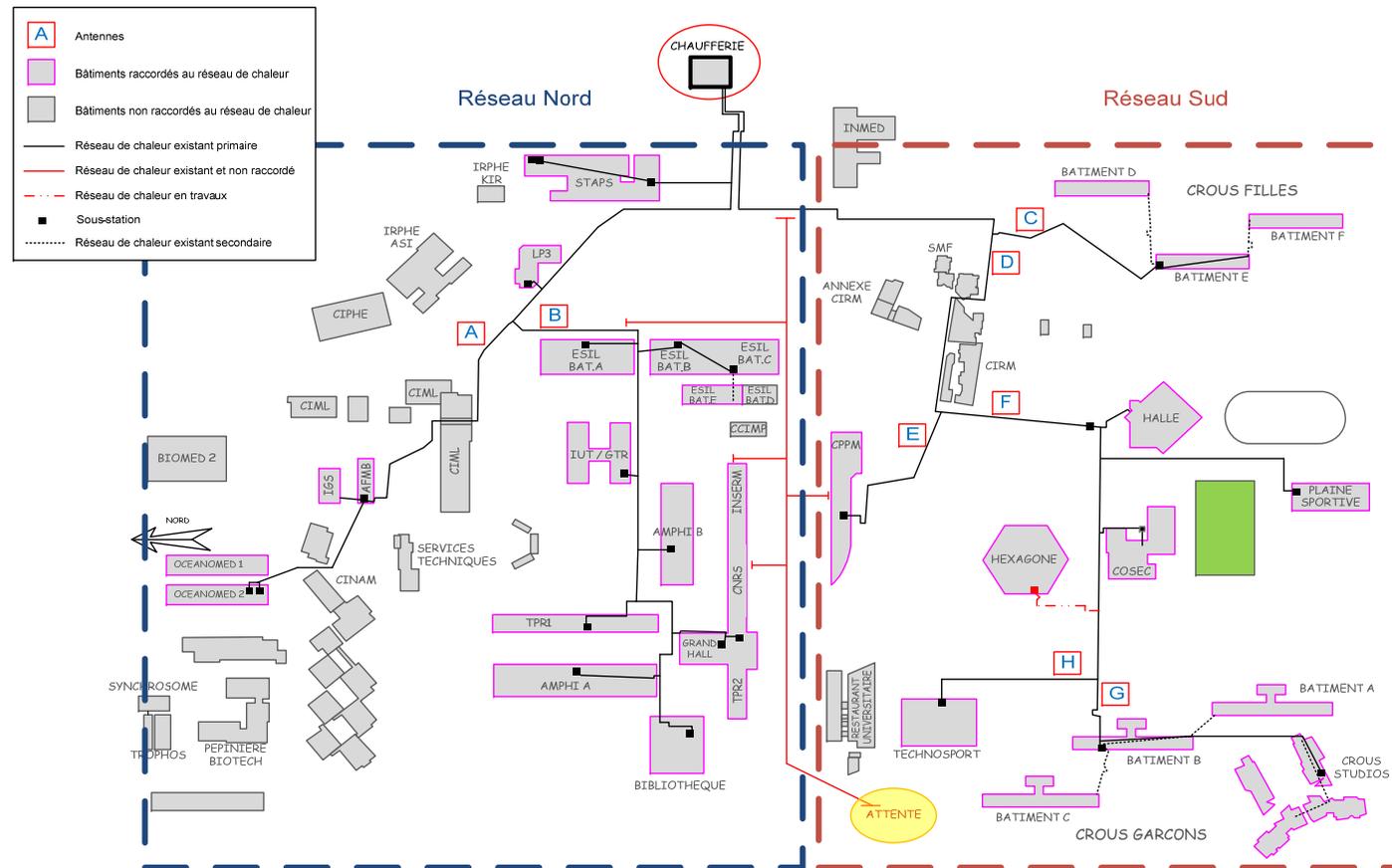


## Opération Campus Luminy

# Projet de rénovation du réseau de chauffage urbain de Luminy

Conseil d'administration du 23 janvier 2018

# Le réseau de chauffage existant sur Luminy et sa troisième antenne



## Constats sur l'état actuel du chauffage de Luminy

- Des chaudières en fin de vie (1992)
- Une chaufferie vétuste
- Des pertes importantes sur le réseau de chauffage enterré (jusqu'à 23%)
- Des diamètres de canalisations insuffisants qui limitent la capacité de chauffage délivrée (Océanomed 2!)
- Un réseau impossible à équilibrer
- Une énergie Gaz qui va probablement être rapidement surtaxée





## Détails du projet de rénovation

- Financement par le Plan Campus pour un montant de 5 075 000 € TDC
- Envoi du dossier d'expertise aux ministères fin janvier 2018
- Lancement des études après l'avis favorable des tutelles au second trimestre 2018
- Fin des travaux avant la saison de chauffe 2020/2021
- Maitrise d'ouvrage de l'opération assurée par la DEPIL

**Merci pour votre attention**

## Charte du doctorat

Approuvés par la commission recherche du  
15/09/2016 et du conseil d'administration du  
27/09/2016

### Préambule

Les termes « doctorant » et « directeur » utilisés dans la présente charte sont génériques et représentent à la fois et respectivement, le doctorant ou la doctorante et le directeur ou la directrice.

La thèse de doctorat d'université est régie par l'arrêté du 25 mai 2016 *fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*. Elle est préparée dans une école doctorale, au sein d'une unité ou équipe de recherche agréée comme unité ou équipe d'accueil, sous la responsabilité scientifique d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches (HDR), assisté le cas échéant d'un codirecteur éventuellement encore non HDR, qui partage cette responsabilité à 50%. Toutefois, lorsque la codirection est assurée par une personne du monde socio-économique qui n'appartient pas au monde universitaire, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux.

En application de l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016, les droits et les devoirs respectifs du doctorant et de son (ses) directeur(s) de thèse ainsi que leurs engagements réciproques, sont définis par une *Charte du doctorat* cosignée par les deux parties, au moment de la première inscription en thèse. La Charte est approuvée par le directeur de l'école doctorale, le directeur de l'unité de recherche et le ou les directeurs de thèse.

La préparation de la thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de nature scientifique professionnel et personnel clairement défini dans ses objectifs comme dans ses exigences. Le cadre fixé par la charte du doctorat se veut la garantie d'une haute qualité scientifique de la formation et d'une préparation active à l'insertion professionnelle des docteurs. L'acceptation des conditions de la charte suppose que la préparation de la thèse repose sur un accord librement consenti entre le doctorant et son (ses) directeur(s) de thèse en ce qui concerne le choix du sujet et les conditions de travail nécessaires à l'avancement des travaux.

## Charte du doctorat

Modifications approuvées par les membres du  
collège doctoral le 20 novembre 2017

( **Rajouts** / **Suppression** )

### Préambule

Les termes « doctorant » et « directeur » utilisés dans la présente charte sont génériques et représentent à la fois et respectivement, le doctorant ou la doctorante et le directeur ou la directrice.

La thèse de doctorat d'université est régie par l'arrêté du 25 mai 2016 *fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat*. Elle est préparée dans une école doctorale, au sein d'une unité ou équipe de recherche agréée comme unité ou équipe d'accueil, sous la responsabilité scientifique d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches (HDR), assisté le cas échéant d'un codirecteur éventuellement encore non HDR, qui partage cette responsabilité à 50%. Toutefois, lorsque la codirection est assurée par une personne du monde socio-économique qui n'appartient pas au monde universitaire, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux.

En application de l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016, les droits et les devoirs respectifs du doctorant et de son (ses) directeur(s) de thèse ainsi que leurs engagements réciproques, sont définis par une *Charte du doctorat* co-signée par les deux parties, au moment de la première inscription en thèse. La Charte est approuvée par le directeur de l'école doctorale, le directeur de l'unité de recherche et le ou les directeurs de thèse. **Le directeur de l'école doctorale est garant de son application.**

La préparation de la thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de nature scientifique professionnel et personnel clairement défini dans ses objectifs comme dans ses exigences. Le cadre fixé par la charte du doctorat se veut la garantie d'une haute qualité scientifique de la formation et d'une préparation active à l'insertion professionnelle des docteurs. L'acceptation des conditions de la charte suppose que la préparation de la thèse repose sur un accord librement consenti entre le doctorant et son (ses) directeur(s) de thèse en ce qui concerne le choix du sujet et les conditions de travail nécessaires à l'avancement des travaux.

La présente charte du doctorat définit les principes arrêtés en commun par les directeurs des 12 écoles doctorales d'Aix-Marseille Université, précisant les conditions du déroulement de la formation doctorale au sein du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université. Elle fixe les conditions de suivi et d'encadrement de thèse et précise les délais impartis, la nécessaire coordination entre le doctorant, son (ses) directeur(s) de thèse, le directeur de l'unité de recherche et le directeur de l'école doctorale, ainsi que les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre en termes de formation et de préparation à l'insertion professionnelle du futur docteur.

*Les dispositions de la présente charte ne font pas obstacle à l'adoption par chaque école doctorale de dispositions propres plus contraignantes dans son règlement intérieur. Il est précisé que les autres établissements de rattachement d'unités ou d'équipes de recherche membre des écoles doctorales du collège doctoral veilleront à rechercher des dispositions relatives au doctorat compatibles le plus possible avec la présente charte.*

### **Titre I – Inscription en thèse**

**Article premier** – Le doctorant inscrit en formation doctorale dans l'une des 12 écoles doctorales membres du collège doctoral d'Aix-Marseille Université recevra le grade et le titre de « *Docteur d'Aix-Marseille Université* », délivré par l'université d'Aix-Marseille dans sa mention/spécialité d'inscription.

**Article 2** - Les conditions d'inscription en thèse en termes de diplôme sont définies par l'Arrêté du 25 mai 2016.

Lors de la première inscription, le sujet de la thèse, déterminé par l'accord entre le doctorant et son (ses) directeur(s), est déposé auprès du directeur de l'école doctorale, qui valide l'inscription sur la base de l'acceptation du candidat dans une unité de recherche déterminée (accord du directeur de l'unité de recherche) pour y réaliser un projet de recherche spécifique, sous la direction d'un directeur/co-directeur identifié(s) comme responsable(s) scientifique(s).

La présente charte du doctorat définit les principes arrêtés en commun par les directeurs des 12 écoles doctorales d'Aix-Marseille Université, précisant les conditions du déroulement de la formation doctorale au sein du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université. Elle fixe les conditions de suivi et d'encadrement de thèse et précise les délais impartis, la nécessaire coordination entre le doctorant, son (ses) directeur(s) de thèse, le directeur de l'unité de recherche et le directeur de l'école doctorale, ainsi que les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre en termes de formation et de préparation à l'insertion professionnelle du futur docteur.

*Les dispositions de la présente charte ne font pas obstacle à l'adoption par chaque école doctorale de dispositions propres plus contraignantes dans son règlement intérieur. Il est précisé que les autres établissements de rattachement d'unités ou d'équipes de recherche membre des écoles doctorales du collège doctoral veilleront à rechercher des dispositions relatives au doctorat compatibles le plus possible avec la présente charte.*

### **Titre I – Inscription en thèse**

**Article premier** – Le doctorant inscrit en formation doctorale dans l'une des 12 écoles doctorales membres du collège doctoral d'Aix-Marseille Université recevra, à l'issue d'une évaluation et d'une soutenance réussies de sa thèse de doctorat, le grade et le titre de « *Docteur d'Aix-Marseille Université* », délivré par l'université d'Aix-Marseille dans sa mention/spécialité d'inscription.

**Article 2** - Les conditions d'inscription en thèse en termes de diplôme sont définies par l'Arrêté du 25 mai 2016. A ces conditions, peuvent s'ajouter des prérequis fixés par chacune des écoles doctorales dans leur règlement intérieur. Lors de la première inscription, le sujet projet de la thèse, déterminé par l'accord entre le doctorant et son (ses) directeur(s), est déposé auprès du directeur de l'école doctorale, qui valide l'inscription sur la base de l'acceptation du candidat dans une unité de recherche déterminée (accord du directeur de l'unité de recherche) pour y réaliser un projet de recherche spécifique, sous la direction d'un directeur/co-directeur identifié(s) comme responsable(s) scientifique(s).

**Article 3** – Afin de développer la dimension internationale de la formation doctorale, de promouvoir la coopération scientifique entre les unités de recherche d'Aix-Marseille Université et leurs partenaires étrangers et de favoriser la mobilité des doctorants, une cotutelle internationale de thèse peut être organisée entre Aix-Marseille Université et un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieurs étrangers. Les conditions de cette cotutelle sont définies par une convention de cotutelle dont les termes et les modalités sont fixés dans les articles 21, 22 et 23 de l'arrêté du 25 mai 2016. Aix-Marseille

**Article 3** – La durée légale de la thèse, définie par l'arrêté du 25 mai 2016, est en règle générale de 3 années équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de 6 ans. L'inscription en doctorat doit être renouvelée en début de chaque année par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et, à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription, du comité de suivi individuel du doctorant (cf. article 8). Si le doctorant n'effectue pas les démarches nécessaires à sa réinscription dans les délais fixés par l'université, il se mettra en situation d'être rayé des effectifs de l'école doctorale de rattachement. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un second avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission de la recherche dans un délai d'un mois après la notification. Dans tous les cas, la décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui la notifie au doctorant.

**Article 4** – Au-delà des 3 ans, la réinscription en thèse présente un caractère dérogatoire. Les inscriptions

Université et ses partenaires contractants sont liés par un principe de réciprocité.

En cas de difficulté à mettre en place une cotutelle internationale de thèse, il est possible également de favoriser la mobilité des doctorants par une codirection de thèse nationale ou internationale dans le cadre d'une coopération scientifique entre unités de recherche d'Aix-Marseille Université et leurs partenaires au niveau national ou international. Dans cette éventualité, une convention de codirection de thèse doit être signée entre Aix-Marseille Université et l'établissement partenaire. Le doctorant ne sera dans ce cas inscrit et ne recevra le diplôme de doctorat après soutenance de sa thèse qu'à Aix-Marseille Université.

**Article 4** – Le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur s'applique aux diplômes délivrés au sein des universités, y compris le doctorat.

Selon l'article 2 de ce décret, peuvent donner lieu à validation les acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins trois ans, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé.

**Article 5** – La durée légale de la thèse, définie par l'arrêté du 25 mai 2016, est en règle générale de 3 années équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de 6 ans. L'inscription en doctorat doit être renouvelée en début de chaque année par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et, à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription, du comité de suivi individuel du doctorant (cf. article 8). Si le doctorant n'effectue pas les démarches nécessaires à sa réinscription dans les délais fixés par l'université, il se mettra en situation d'être rayé des effectifs de l'école doctorale de rattachement. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un second avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission de la recherche dans un délai d'un mois après la notification. Dans tous les cas, la décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui la notifie au doctorant.

**En cas d'abandon** en cours d'année universitaire, le doctorant ne peut se réinscrire en doctorat dans la même mention.

**Article 6** – Au-delà des 3 ans, la réinscription en thèse présente un caractère dérogatoire. Les inscriptions dérogatoires en 4<sup>ème</sup> année de thèse sont

dérogatoires en 4<sup>ème</sup> année de thèse sont accordées, à la demande motivée du doctorant, par le Président de l'université, sur proposition du directeur de thèse après avis du comité de suivi et du directeur de l'école doctorale.

Les inscriptions dérogatoires en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année de thèse doivent en plus être accompagnées d'un avis circonstancié du conseil de l'école doctorale et validées par le Président de l'Université. La liste des bénéficiaires est présentée annuellement au conseil de l'école doctorale et transmise à la commission de la recherche.

La durée de la formation doctorale du doctorant en situation de handicap peut être prolongée par le chef d'établissement sur demande motivée de l'intéressé. Si le doctorant a bénéficié d'un congé de maternité, de paternité, d'un congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption, d'un congé parental, d'un congé de maladie d'une durée supérieure à 4 mois consécutifs ou d'un congé d'une durée au moins égale à 2 mois faisant suite à un accident de travail, la durée de la préparation du doctorat est prolongée si l'intéressé en formule la demande.

A titre exceptionnel et sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois. Elle est accordée par décision du chef d'établissement d'inscription du doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. La formation doctorale et le travail de recherche sont temporairement suspendus mais le doctorant peut, s'il le souhaite, demeurer inscrit au sein de son établissement. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. L'établissement garantit au doctorant son inscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure.

**Article 5** – Les conditions de ressources scientifiques, matérielles et financières du doctorant pendant la durée de préparation de la thèse doivent être notifiées par le candidat et son (ses) directeur(s) de thèse au directeur de l'école doctorale, sous contrôle du directeur du laboratoire. Il est recommandé de ne procéder à une inscription en thèse qu'après avoir clarifié avec le candidat et le directeur de thèse ses conditions de ressources pendant la durée de la thèse.

**Article 6** – Avant même son inscription en thèse, le candidat devra être formellement informé des débouchés professionnels auxquels il peut raisonnablement prétendre à l'issue de sa formation doctorale. La cellule d'aide à l'insertion professionnelle des docteurs du collège doctoral sera en mesure de répondre à toutes les questions relatives au devenir des docteurs du *Collège Doctoral Aix-Marseille Université* et de présenter toutes données statistiques sur cette insertion, tant au niveau académique (universités, recherche publique), que hors académique (secteur des

accordées, à la demande motivée du doctorant, par le Président de l'université, sur proposition du directeur de thèse après avis du comité de suivi et du directeur de l'école doctorale. Les inscriptions dérogatoires en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année de thèse et au delà à partir de la 5<sup>ème</sup> année de thèse doivent en plus être accompagnées d'un avis circonstancié du conseil de l'école doctorale et validées par le Président de l'Université. La liste des bénéficiaires est présentée annuellement au conseil de l'école doctorale et transmise à la commission de la recherche.

La durée de la formation doctorale du doctorant en situation de handicap peut être prolongée par le chef d'établissement sur demande motivée de l'intéressé. Si le doctorant a bénéficié d'un congé de maternité, de paternité, d'un congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption, d'un congé parental, d'un congé de maladie d'une durée supérieure à 4 mois consécutifs ou d'un congé d'une durée au moins égale à 2 mois faisant suite à un accident de travail, la durée de la préparation du doctorat est prolongée si l'intéressé en formule la demande.

A titre exceptionnel et sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois. Elle est accordée par décision du chef d'établissement d'inscription du doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. La formation doctorale et le travail de recherche sont temporairement suspendus mais le doctorant peut, s'il le souhaite, demeurer inscrit au sein de son établissement. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. L'établissement garantit au doctorant son inscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure.

**Article 7** – Les conditions de ressources scientifiques, matérielles et financières du doctorant pendant la durée de préparation de la thèse doivent être notifiées par le candidat et son (ses) directeur(s) de thèse au directeur de l'école doctorale, sous contrôle du directeur du laboratoire. Il est recommandé de ne procéder à une inscription en thèse qu'après avoir clarifié avec le candidat et le directeur de thèse ses conditions de ressources pendant la durée de la thèse.

**Article 8** – Avant même son inscription en thèse, le candidat devra être formellement informé des débouchés professionnels auxquels il peut raisonnablement prétendre à l'issue de sa formation doctorale. La cellule d'aide à l'insertion professionnelle des docteurs du collège doctoral La direction de la formation doctorale sera en mesure de répondre aux questions relatives au devenir des docteurs du *Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université* et de présenter les données statistiques sur cette insertion, tant au niveau académique (universités, recherche publique), que hors

services, de la recherche du secteur industriel et économique, des collectivités territoriales, ...)

académique (secteur des services, de la recherche du secteur industriel et économique, des collectivités territoriales, ...)

## **Titre II – Direction et déroulement de la thèse**

**Article 9** – Selon l'article 10 de l'arrêté du 25 mai 2016, le doctorat est préparé dans une école doctorale, sous la responsabilité d'un directeur de thèse rattaché à une école doctorale ou dans le cadre d'une codirection telle que mentionnée dans l'article 16 du même arrêté.

Un chercheur ou un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR) ou non, ne peut être rattaché qu'à une et une seule école doctorale, celle de son unité ou équipe de recherche d'affectation. Dans le cas où celle-ci est rattachée à plusieurs écoles doctorales, il doit choisir celle qui correspond le mieux à son activité de recherche. Toute demande de dérogation à cette règle devra être motivée et instruite par le collège doctoral en vue d'être soumise pour approbation à la commission de la recherche.

La fonction de directeur de thèse peut être exercée par un chercheur ou un enseignant-chercheur HDR. Celui-ci ne peut diriger une thèse qu'au sein de son école doctorale de rattachement. Il peut le cas échéant codiriger une thèse dans une autre école doctorale notamment dans le cadre de projets de thèse interdisciplinaires.

Un chercheur ou un enseignant-chercheur non titulaire d'une HDR ne peut exercer la fonction de directeur de thèse. Il peut cependant participer de façon ponctuelle à la codirection d'une thèse ou demander une dérogation pour une seule direction de thèse. Dans ce dernier cas, cette demande sera soumise pour approbation à la commission de la recherche.

Un professeur émérite peut continuer à diriger ou codiriger des thèses commencées avant la date de son départ à la retraite, mais il ne peut s'engager dans l'encadrement de nouveaux doctorants. Il peut participer à des comités de suivi individuels de doctorants et à des jurys de soutenance.

**Article 7** – Le directeur de thèse est responsable de l'encadrement du doctorant pour la durée de la thèse. Il devra s'engager à consacrer une part significative de son temps à guider le doctorant dont il a la charge pour lui permettre d'assurer une démarche novatrice dans un contexte scientifique actualisé. Sauf dérogation accordée par le conseil de l'école doctorale, un directeur de thèse ne peut encadrer en même temps plus de :  
- 3 doctorants à 100% dans les disciplines des sciences exactes ;

**Article 10** – Le directeur de thèse est responsable de l'encadrement du doctorant pour la durée de la thèse. Il devra s'engager à consacrer une part significative de son temps à guider le doctorant dont il a la charge pour lui permettre d'assurer une démarche novatrice dans un contexte scientifique actualisé. Sauf dérogation accordée par le conseil de l'école doctorale, un directeur de thèse ne peut encadrer en même temps plus de :  
- 3 doctorants à 100% dans les disciplines des sciences exactes ;

- 6 doctorants à 100% dans les disciplines des sciences humaines, économiques, sociales et juridiques.

**Article 8** – Au cours de la première année de thèse, il est mis en place un comité de suivi individuel du doctorant dont le rôle est de veiller au bon déroulement de la thèse en s'appuyant sur la présente charte et la convention de formation (cf. article 10). Il lui appartient en outre, d'évaluer, à l'occasion d'un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Le comité de suivi individuel du doctorant formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il pourra le cas échéant jouer un rôle de médiation en cours de thèse. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Ses membres ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

## **Titre II – Déroulement de la thèse**

**Article 9** – Le doctorant s'engage à respecter toutes les consignes d'assiduité, de sécurité et de discipline en vigueur dans l'unité de recherche. Il s'engage sur un temps et un rythme de travail dédiés à la réalisation de la thèse dans les délais impartis. Il doit participer à l'ensemble des activités de l'unité de recherche et s'engage à présenter ses travaux dans ses séminaires. Il s'engage également à remettre à son (ses) directeur(s) de thèse autant de notes d'étape que celui-ci (ceux-ci) pourra(ont) souhaiter. De son (leur) côté le(s) directeur(s) de thèse s'engage(nt) à faire un retour au doctorant sur les notes qui lui (leur) sont soumises. Le doctorant a vis-à-vis de son (ses) directeur(s) de thèse un devoir d'information quant aux difficultés éventuelles rencontrées dans la progression de son travail, inhérentes à une démarche de recherche innovante.

- 6 doctorants à 100% dans les disciplines des sciences humaines, économiques, sociales et juridiques.

En cas de codirection de thèse, le co-encadrement est fait à part égale : 50% par le directeur de thèse et 50% par le codirecteur.

Pour un codirecteur de thèse non titulaire d'une HDR, le nombre maximum de co-encadrements simultanés est au plus égal à deux.

**Article 11** – Au cours de la première année de thèse, il est mis en place un comité de suivi individuel du doctorant dont le rôle est de veiller au bon déroulement de la thèse en s'appuyant sur la présente charte et la convention de formation (cf. article 10). Il lui appartient en outre, d'évaluer, à l'occasion d'un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Le comité de suivi individuel du doctorant formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il pourra le cas échéant jouer un rôle de médiation en cours de thèse. Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont fixées par le conseil de l'école doctorale. Ses membres ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

**Article 12** – Le doctorant s'engage à respecter toutes les consignes d'assiduité, de sécurité et de discipline en vigueur dans l'unité de recherche. Il s'engage sur un temps et un rythme de travail dédiés à la réalisation de la thèse dans les délais impartis. Il doit participer à l'ensemble des activités de l'unité de recherche et s'engage à présenter ses travaux dans ses séminaires. Il s'engage également à remettre à son (ses) directeur(s) de thèse autant de notes d'étape que celui-ci (ceux-ci) pourra(ont) souhaiter. De son (leur) côté le(s) directeur(s) de thèse s'engage(nt) à faire un retour au doctorant sur les notes qui lui (leur) sont soumises. Le doctorant a vis-à-vis de son (ses) directeur(s) de thèse un devoir d'information quant aux difficultés éventuelles rencontrées dans la progression de son travail, inhérentes à une démarche de recherche innovante.

**Article 13** – Selon l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 et l'article 4 de la charte du doctorat, le doctorant peut à titre exceptionnel et sur demande motivée bénéficier d'une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année, une seule fois pendant son doctorat.

La césure peut être effectuée dès le début de la 2<sup>ème</sup> année de doctorat mais ne peut l'être à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année lorsque la préparation du doctorat se fait à temps plein. Lorsque la préparation du doctorat se fait à temps partiel, la césure peut être effectuée également durant la 4<sup>ème</sup> année de doctorat.

**Article 14** – Le doctorant s'engage, à côté de son activité de recherche dans le cadre de sa thèse, à

**Article 10** – Le doctorant s’engage, à côté de son activité de recherche dans le cadre de sa thèse, à valider avant la soutenance de sa thèse, le Contrat Individuel de Formation (CIF) mis en place par le collège doctoral. Le CIF requiert d’effectuer pendant la durée de la thèse, un minimum de 100 heures de formations réparties en 50 heures de formations scientifiques, disciplinaires et/ou interdisciplinaires et 50 heures de formations professionnalisantes d’accompagnement à la poursuite de carrière.

Les doctorants salariés, en CIFRE ou en VAE, peuvent éventuellement solliciter des dérogations à cette obligation auprès du directeur de leur école doctorale de rattachement.

Une convention de formation, portant mention des éléments fixés par l’article 12 de l’arrêté du 25 mai 2016, est signée par le directeur de thèse et par le doctorant. Cette convention peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties. Aix-Marseille Université est garante de sa mise en oeuvre. Un portfolio du doctorant comprenant la liste individualisée de toutes les activités du doctorant durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie, et valorisant les compétences qu’il a développées pendant la période du doctorat, est réalisé. Il est régulièrement mis à jour par le doctorant.

**Article 11** – Au cours de la thèse les doctorants et leur directeur de thèse s’assureront que les conditions de soutenance de thèse définies par chacune des écoles doctorales du *Collège Doctoral Aix-Marseille Université*, notamment en termes de publications minimales exigées et de formations, seront remplies à l’issue de la formation doctorale.

**Article 12** – Droits du doctorant : Les publications, les brevets ou rapports industriels liés à la recherche menée par le doctorant, qu’il s’agisse de la thèse elle-même ou d’articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit, doivent faire apparaître le doctorant parmi les coauteurs et éventuels ayant droit.

### **Titre III – Soutenance de la thèse**

**Article 13** – Les conditions nécessaires à la soutenance de la thèse définies par l’école doctorale de rattachement, conformément aux dispositions de l’arrêté du 25 mai 2016, devront être communiquées au candidat et à son (ses) directeur(s) dès l’inscription en thèse. Elles constituent un pré requis obligatoire avant d’engager la procédure de soutenance.

valider avant la soutenance de sa thèse, le Contrat Individuel de Formation (CIF) mis en place par le collège doctoral. Le CIF requiert d’effectuer pendant la durée de la thèse, un minimum de 100 heures de formations réparties en 50 heures de formations scientifiques, disciplinaires et/ou interdisciplinaires et 50 heures de formations professionnalisantes d’accompagnement à la poursuite de carrière. Ces formations sont destinées à accompagner les doctorants dans la préparation de leur projet professionnel et constituent des opportunités d’acquérir de nouvelles connaissances scientifiques et de développer des compétences transférables en situation professionnelle future. Les doctorants salariés, en CIFRE ou en VAE, peuvent éventuellement solliciter des dérogations à cette obligation auprès du directeur de leur école doctorale de rattachement.

Une convention de formation, portant mention des éléments fixés par l’article 12 de l’arrêté du 25 mai 2016, est signée par le directeur de thèse et par le doctorant. Cette convention peut être modifiée en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties. Aix-Marseille Université est garante de sa mise en oeuvre. Un portfolio du doctorant comprenant la liste individualisée de toutes les activités du doctorant durant sa formation, incluant enseignement, diffusion de la culture scientifique ou transfert de technologie, et valorisant les compétences qu’il a développées pendant la période du doctorat, est réalisé. Il est régulièrement mis à jour par le doctorant.

**Article 15** – Au cours de la thèse les doctorants et leur directeur de thèse s’assureront que les conditions de soutenance de thèse définies par chacune des écoles doctorales du *Collège Doctoral Aix-Marseille Université*, notamment en termes de publications minimales exigées et de formations, seront remplies à l’issue de la formation doctorale.

**Article 16** – Droits du doctorant : Les publications, les brevets ou rapports industriels liés à la recherche menée par le doctorant, qu’il s’agisse de la thèse elle-même ou d’articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit, doivent faire apparaître le doctorant parmi les coauteurs et éventuels ayant droit.

### **Titre III – Soutenance de la thèse**

**Article 17** – Les conditions nécessaires à la soutenance de la thèse définies par l’école doctorale de rattachement, conformément aux dispositions de l’arrêté du 25 mai 2016, devront être communiquées au candidat et à son (ses) directeur(s) dès l’inscription en thèse. Elles constituent un pré requis obligatoire avant d’engager la procédure de soutenance.

La composition du jury de soutenance doit être conforme à l’article 18 de l’arrêté du 25 mai 2016. Il doit être composé de 4 à 8 membres. Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des

Dans le cas des thèses faisant l'objet d'une convention de co-tutelle, la composition du Jury ainsi que le lieu de la soutenance devront obéir aux articles de la dite convention.

**Article 14** – Les publications issues de la thèse des doctorants devront respecter la charte des publications d'Aix-Marseille Université. Elles devront notamment porter pour signature Aix-Marseille Université, et les autres tutelles de l'unité de recherche concernée, le cas échéant.

**Article 15** – La demande de soutenance est présentée par le doctorant sur proposition de son directeur de thèse.

Le directeur de l'école doctorale a la responsabilité de s'assurer que les conditions relatives à la soutenance propres à l'école sont remplies et que la composition du jury est conforme à l'Arrêté du 25 mai 2016. L'autorisation de soutenance est accordée par le Président de l'université d'inscription au vu des pré-rapports établis par des rapporteurs qui n'ont pas d'implication dans le travail du doctorant, et après l'avis du directeur de l'école doctorale.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement si le sujet de thèse présente un caractère de confidentialité avéré et les résultats soumis à une procédure permettant de préserver la propriété intellectuelle, voire industrielle. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le rapport de soutenance, établi par le Président du jury est obligatoirement communiqué au candidat, qui reçoit le grade et le titre de « *Docteur d'Aix-Marseille Université* » dans le mois suivant la soutenance.

L'activité de recherche dans le cadre du doctorat s'effectue conformément aux méthodes scientifiques et académiques relevant des disciplines concernées, dans le respect de la laïcité et des droits d'autrui, notamment s'agissant des droits de propriété intellectuelle des tiers : respect du droit à l'image, du droit d'auteur, du droit des brevets et de la protection des dessins et modèles. L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises qui doivent être considérées comme propres à leur auteur.

femmes et des hommes, et la moitié de ses membres au moins doit d'une part être extérieure à l'école doctorale et à Aix-Marseille Université et d'autre part être composée de personnalités de rang A, professeurs, directeurs de recherche ou personnels assimilés au sens de l'article 6 de l'arrêté du 25 mai 2016. Dans l'hypothèse où le directeur et le codirecteur de thèse sont tous les deux membres du jury, il est recommandé de veiller à ce que le jury soit constitué d'au moins 5 membres.

Dans le cas des thèses faisant l'objet d'une convention de cotutelle, la composition du Jury ainsi que le lieu de la soutenance devront obéir aux articles de la dite convention.

**Article 18** – Les publications issues de la thèse des doctorants devront respecter la charte des publications d'Aix-Marseille Université. Elles devront notamment porter pour signature Aix-Marseille Université, et les autres tutelles de l'unité de recherche concernée, le cas échéant.

**Article 19** – La demande de soutenance est présentée par le doctorant sur proposition de son directeur de thèse. La signature par le directeur de thèse du formulaire de demande d'autorisation de soutenance, vaut validation de la qualité scientifique du travail de thèse et du manuscrit envoyé aux rapporteurs. Le directeur de l'école doctorale a la responsabilité de s'assurer que les conditions relatives à la soutenance propres à l'école sont remplies et que la composition du jury est conforme à l'Arrêté du 25 mai 2016. L'autorisation de soutenance est accordée par le Président de l'université d'inscription au vu des pré-rapports établis par des rapporteurs qui n'ont pas d'implication dans le travail du doctorant, et après l'avis du directeur de l'école doctorale.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée par le chef d'établissement si le sujet des travaux de thèse présentent un caractère de confidentialité avéré et les résultats soumis à une procédure permettant de préserver la propriété intellectuelle, voire industrielle. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury. Le rapport de soutenance, établi par le Président du jury, est obligatoirement communiqué au candidat dans le mois suivant la soutenance, qui reçoit le grade et le titre de « *Docteur d'Aix-Marseille Université* » dans le mois suivant la soutenance.

L'activité de recherche dans le cadre du doctorat s'effectue conformément aux méthodes scientifiques et académiques relevant des disciplines concernées, dans le respect de la laïcité et des droits d'autrui, notamment s'agissant des droits de propriété intellectuelle des tiers : respect du droit à l'image, du droit d'auteur, du droit des brevets et de la protection des dessins et modèles. L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions

Le doctorant s'engage à respecter la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

#### **Titre IV – Devenir des Docteurs**

**Article 16** – Le docteur s'engage formellement à communiquer pendant 3 années au moins les éléments relatifs à sa situation professionnelle. Il s'engage pendant cette période à répondre à toute demande du collège doctoral ou de l'école doctorale relative à l'examen de cette situation post-doctorale.

**Article 17** – Le(s) directeur(s) de thèse et le directeur du laboratoire, après concertation, s'engagent, dès lors qu'ils l'en jugent apte, à apporter au docteur leur soutien dans les procédures de qualification, de recherche de formation post-doctorale et de recrutement.

**Article 18** – Toute information relative aux travaux de thèse et plus généralement à l'activité de l'unité de recherche peut présenter un caractère confidentiel. Le docteur s'engage à ne pas divulguer au moins pendant une période de 5 années les informations relatives aux projets de recherche de l'unité de recherche et de son environnement scientifique, et il doit tenir comme strictement confidentiels les résultats et autres connaissances de quelque nature que ce soit acquis pendant la thèse, au titre de la protection de la propriété intellectuelle.

#### **TITRE V – Dépôt et Diffusion électronique des thèses**

**Article 19** – Conformément aux dispositions prévues par l'article 24 de l'arrêté du 25 mai 2016 sus mentionné, le dépôt de la thèse est obligatoire. Seul le dépôt électronique fait foi de dépôt légal. Ce dépôt doit être effectué un (1) mois avant la soutenance de la thèse. Conformément à l'article 24 il appartient au

émises qui doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Le doctorant et son (ses) directeur(s) de thèse s'engagent à respecter la charte nationale de déontologie des métiers de la recherche signée par les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. Le doctorant s'engage à respecter la charte d'Aix-Marseille Université relative à la lutte contre le plagiat.

#### **Titre IV – Devenir des Docteurs**

**Article 20** – Le docteur s'engage formellement à communiquer pendant 3 5 années au moins les éléments relatifs à sa situation professionnelle. Il s'engage pendant cette période à répondre à toute demande du collège doctoral ou de l'école doctorale relative à l'examen de sa situation post-doctorale.

L'Observatoire de la Vie Etudiante assure, pour le compte du collège doctoral, chaque année le suivi du devenir des détenteurs du diplôme de doctorat d'Aix-Marseille Université à 1 an, 3 ans et 5 ans après la soutenance de leur thèse. Les résultats de ces enquêtes seront mis à disposition des doctorants sur les sites web du collège doctoral et des écoles doctorales pour les aider à préparer la poursuite de leur carrière. Ils permettront, comme indiqué dans l'article 6 de la charte du doctorat, à tout candidat, avant même son inscription en thèse, d'être formellement informé des débouchés professionnels auxquels il peut raisonnablement prétendre à l'issue de sa formation doctorale.

**Article 21** – Le(s) directeur(s) de thèse et le directeur du laboratoire, après concertation, s'engagent, dès lors qu'ils l'en jugent apte, à apporter au docteur leur soutien dans les procédures de qualification, de recherche de formation post-doctorale et de recrutement.

**Article 22** – Toute information relative aux travaux de thèse et plus généralement à l'activité de l'unité de recherche peut présenter un caractère confidentiel. Le docteur s'engage à ne pas divulguer au moins pendant une période de 5 années les informations relatives aux projets de recherche de l'unité de recherche et de son environnement scientifique, et il doit tenir comme strictement confidentiels les résultats et autres connaissances de quelque nature que ce soit acquis pendant la thèse, au titre de la protection de la propriété intellectuelle.

#### **TITRE V – Dépôt et Diffusion électroniques des thèses**

**Article 23** – Conformément aux dispositions prévues par l'article 24 de l'arrêté du 25 mai 2016 sus mentionné, le dépôt de la thèse est obligatoire. Seul le dépôt électronique fait foi de dépôt légal. Ce dépôt doit être effectué un (1) mois avant la soutenance de la thèse. Conformément à l'article 24 il appartient au

doctorant en outre de fournir des exemplaires sur support papier aux membres du jury qui en ont exprimé la demande.

**Article 20** – L’auteur s’engage à respecter les droits des tiers, et notamment les droits de propriété intellectuelle. Dans l’hypothèse où la thèse comporterait des éléments protégés par un droit quelconque, l’auteur doit solliciter les autorisations nécessaires à leur utilisation, leur reproduction et leur représentation auprès du ou des titulaires des droits. Cet engagement est matérialisé par la signature du « Contrat de mise en ligne d’une thèse soutenue » complété en ce sens. L’auteur est responsable du contenu de sa thèse. Il garantit l’Université contre tout recours. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l’atteinte aux droits d’un tiers.

**Article 21** – La version au format PDF de la thèse est déposée par l’auteur sur le guichet électronique de dépôt des thèses d’Aix-Marseille Université. L’auteur est exclusivement responsable de la lisibilité des documents déposés ; elle pourra être vérifiée par l’Université. Dans le cas où des demandes de modifications seraient formulées par le jury sur le procès-verbal à l’issue de la soutenance, l’auteur, dans un délai de 3 mois, effectue un deuxième dépôt selon les mêmes modalités. L’Université met en œuvre dans le guichet électronique de dépôt de thèses le contrôle par le directeur de thèse des corrections effectuées.

**Article 22** – Conformément aux dispositions de l’arrêté du 25 mai 2016 susmentionné, les thèses soutenues à l’Université sont diffusées en intranet, sauf si elles présentent un caractère de confidentialité avéré. La mise en ligne sur internet de la thèse soutenue est subordonnée à l’autorisation de son auteur et sous réserve de l’absence de clause de confidentialité, conclue dans les conditions définies à l’article 25 de la présente Charte. Ce dernier peut refuser cette mise en ligne, l’autoriser sans réserve ou la différer notamment afin de préserver la valorisation des résultats de la recherche. La mise en ligne de la thèse donne lieu à la conclusion d’un contrat entre l’Université et l’auteur. Le « Contrat de mise en ligne d’une thèse soutenue » fixe les conditions dans lesquelles l’Université est autorisée à mettre la thèse à la disposition du public concerné.

**Article 23** – En fonction de l’autorisation accordée par l’auteur dans le « Contrat de mise en ligne d’une thèse soutenue », l’Université diffuse les thèses soutenues sous forme électronique et procède à cette fin à leur mise en ligne sur internet (1) ou sur intranet (2) exclusivement.

(1) Internet : s’entend d’un réseau informatique mondial accessible au public sans identification préalable.

(2) Intranet : s’entend du réseau informatique accessible gratuitement depuis des postes individualisés mis à disposition des enseignants, des chercheurs, des

doctorant en outre de fournir des exemplaires sur support papier aux membres du jury qui en ont exprimé la demande.

**Article 24** – L’auteur s’engage à respecter les droits des tiers, et notamment les droits de propriété intellectuelle. Dans l’hypothèse où la thèse comporterait des éléments protégés par un droit quelconque, l’auteur doit solliciter les autorisations nécessaires à leur utilisation, leur reproduction et leur représentation auprès du ou des titulaires des droits. Cet engagement est matérialisé par la signature du « Contrat de mise en ligne d’une thèse soutenue » complété en ce sens. L’auteur est responsable du contenu de sa thèse. Il garantit l’Université contre tout recours. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l’atteinte aux droits d’un tiers.

**Article 25** – La version au format PDF de la thèse est déposée par l’auteur sur le guichet électronique de dépôt des thèses d’Aix-Marseille Université. L’auteur est exclusivement responsable de la lisibilité des documents déposés ; elle pourra être vérifiée par l’Université. Dans le cas où des demandes de modifications seraient formulées par le jury sur le procès-verbal à l’issue de la soutenance, l’auteur, dans un délai de 3 mois, effectue un deuxième dépôt selon les mêmes modalités. L’Université met en œuvre dans le guichet électronique de dépôt de thèses le contrôle par le directeur de thèse des corrections effectuées.

**Article 26** – Conformément aux dispositions de l’arrêté du 25 mai 2016 susmentionné, les thèses soutenues à l’Université sont diffusées en intranet, sauf si elles présentent un caractère de confidentialité avéré. La mise en ligne sur internet de la thèse soutenue est subordonnée à l’autorisation de son auteur et sous réserve de l’absence de clause de confidentialité, conclue dans les conditions définies à l’article 25 de la présente Charte. Ce dernier peut refuser cette mise en ligne, l’autoriser sans réserve ou la différer notamment afin de préserver la valorisation des résultats de la recherche. La mise en ligne de la thèse donne lieu à la conclusion d’un contrat entre l’Université et l’auteur. Le « Contrat de mise en ligne d’une thèse soutenue » fixe les conditions dans lesquelles l’Université est autorisée à mettre la thèse à la disposition du public concerné.

**Article 27** – En fonction de l’autorisation accordée par l’auteur dans le « Contrat de mise en ligne d’une thèse soutenue », l’Université diffuse les thèses soutenues sous forme électronique et procède à cette fin à leur mise en ligne sur internet (1) ou sur intranet (2) exclusivement.

1) Internet : s’entend d’un réseau informatique mondial accessible au public sans identification préalable.

2) Intranet : s’entend du réseau informatique accessible gratuitement depuis des postes individualisés mis à disposition des enseignants,

étudiants et du personnel dans l'enceinte d'un établissement appartenant à l'Université et à distance après authentification sécurisée.

Les thèses seront ainsi mises à la disposition du public concerné qui pourra gratuitement les consulter, les reproduire sur tout support et les représenter à titre gratuit et à des fins exclusivement personnelles et pédagogiques et dans le respect des dispositions en vigueur du code de la propriété intellectuelle. Dans l'hypothèse où la thèse serait une oeuvre de collaboration, l'autorisation de tous les coauteurs est requise. L'autorisation peut être consentie à tout moment par l'auteur ; il peut choisir la date de diffusion sur internet de sa thèse. Si l'auteur désire mettre sa thèse en ligne, alors même qu'il ne le souhaitait pas au préalable, il lui incombe de prendre contact avec l'Université pour mettre en oeuvre la procédure.

**Article 24** – L'auteur peut retirer l'autorisation de diffusion sur internet à tout moment sans avoir à justifier de motif. La thèse sera alors consultable uniquement sur intranet. Dans ce cas, il doit aviser l'Université de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, selon la procédure indiquée par sa composante d'inscription.

L'Université s'engage à modifier la diffusion internet au profit de la seule diffusion intranet au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la réception de la lettre recommandée.

**Article 25** – L'Université n'est pas liée par l'autorisation de mise en ligne de l'auteur de la thèse, dont la diffusion, même restreinte à l'intranet, reste soumise à l'accord du jury. L'Université peut refuser de mettre en ligne la thèse ou la retirer à tout moment en cas d'atteinte à un droit quelconque d'un tiers. La thèse confidentielle ne sera ni reproduite ni communiquée pendant toute la durée de la confidentialité.

## **TITRE VI – Procédures de médiation**

**Article 26** – En cas de conflit il peut être fait appel par l'une ou l'autre des parties signataires de la présente Charte du doctorat au comité de suivi de thèse ou à un médiateur désigné par le directeur de l'école doctorale, la mission du médiateur impliquant son impartialité.

des chercheurs, des étudiants et du personnel dans l'enceinte d'un établissement appartenant à l'Université et à distance après authentification sécurisée.

Les thèses seront ainsi mises à la disposition du public concerné qui pourra gratuitement les consulter, les reproduire sur tout support et les représenter à titre gratuit et à des fins exclusivement personnelles et pédagogiques et dans le respect des dispositions en vigueur du code de la propriété intellectuelle. Dans l'hypothèse où la thèse serait une oeuvre de collaboration, l'autorisation de tous les coauteurs est requise. L'autorisation peut être consentie à tout moment par l'auteur ; il peut choisir la date de diffusion sur internet de sa thèse. Si l'auteur désire mettre sa thèse en ligne, alors même qu'il ne le souhaitait pas au préalable, il lui incombe de prendre contact avec l'Université pour mettre en oeuvre la procédure.

**Article 28** – L'auteur peut retirer l'autorisation de diffusion sur internet à tout moment sans avoir à justifier de motif. La thèse sera alors consultable uniquement sur intranet. Dans ce cas, il doit aviser l'Université de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, selon la procédure indiquée par sa composante d'inscription. L'Université s'engage à modifier la diffusion internet au profit de la seule diffusion intranet au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la réception de la lettre recommandée.

**Article 29** – L'Université n'est pas liée par l'autorisation de mise en ligne de l'auteur de la thèse, dont la diffusion, même restreinte à l'intranet, reste soumise à l'accord du jury. L'Université peut refuser de mettre en ligne la thèse ou la retirer à tout moment en cas d'atteinte à un droit quelconque d'un tiers. La thèse confidentielle ne sera ni reproduite ni communiquée pendant toute la durée de la confidentialité.

## **TITRE VI – Procédures de médiation**

**Article 30** – En cas de conflit il peut être fait appel par l'une ou l'autre des parties signataires de la présente Charte du doctorat au comité de suivi de thèse ou à un médiateur désigné par le directeur de l'école doctorale, la mission du médiateur impliquant son impartialité. En cas d'échec, le directeur de l'école doctorale fait appel au directeur du collège doctoral, qui après discussion avec les parties concernées, met en place un dispositif de résolution des conflits qui fait intervenir au moins une personne extérieure à l'école doctorale. En dernier recours, il est fait appel au médiateur d'Aix-Marseille Université.



Rectificatif Campagne d'emplois 2018 BIATSS  
CT CA du 23 janvier 2018

Informations sur le poste													Propositions de la structure						Propositions pour avis des instances					
Ordre	Type de service	Composante ou service	Numéro de poste	Budget	Type de vacance	Corps du support	Motif de départ du titulaire	Date de départ du titulaire	Date fin de PVT	Utilisation actuelle du support	Date début de contrat	Date fin de contrat	Proposition d'utilisation 2018	Observations précisions sur la demande	Nature du concours	Corps de publication concours	BAP	Emploi Type REFERENS 3	Titularisation 2018	Recrutement titulaire rentrée 2018	Agent non titulaire rentrée 2018	Décalage	Autres (transformation, ...)	
317	Composante	PHARMACIE	62250	Titre 2.	PV	ATRF			30/06/2015	CDD	01/09/17	31/08/18	Concours	changement de type de concours interne en recrutement direct	Recrutement direct	ATRF	BAP G PLPR	Opérateur logistique		X				
334	Composante	POLYTECH	7	Titre 2.	PV	TCH nes			01/09/2018				Concours	changement d'emploi type (G4A46 Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâtiment en G4B48 TECH en logistique)	Interne	TECH	BAP G PLPR	Tech en logistique G4B48		X				
297	Composante	MEDECINE	20	Titre 2.	PV	IGR							Titulaire	poste labo créé par repyramidage ATRF 61833 TECH 67614						X				Annulation de la demande de repyramida ge

Informations sur le poste										Proposition de la structure							Propositions pour avis des instances					
Ordre	Composante ou service	Numéro de poste	Numéro national	Type de Vacance	Corps du support	Motif de départ du titulaire	Date de départ du titulaire	Date de fin de PVT	Type d'utilisation actuelle du support	Proposition d'utilisation du support 2018	Observation /Précision sur la demande	Corps de publication du concours	Article de publication	Section ou discipline 2nd degré	Libellé de CNU ou Discipline	Unité de recherche	Département de formation	Profil court	Recrutement titulaire rentrée 2018	Recrutement non titulaire rentrée 2018	Décalages de recrutement	Autres (transformations, ...)
54	ALLSH	51273	1562	PV	MCF	Retraite	31/08/2017		ATER	Concours MCF		MCF	26-I-1°	20	Ethnologie, préhistoire et anthropologie biologique	IMAF	ANTHROPOLOGIE	ANTHROPOLOGIE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA MODERNITE AFRIQUE	X			
55	ALLSH	51300	1409	PV	MCF		31/08/2016		ATER	Concours MCF		MCF	26-I-1°	21	Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	TDMAM	HISTOIRE	<del>HISTOIRE POLITIQUE DE LA ROME REPUBLICAINE</del> HISTOIRE ROMAINE	X			
70	ALLSH	51775	2207	PV	MCF	Retraite	04/01/2017		ATER	Concours MCF		MCF	26-I-1°	15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	IREMAM	ETUDES MOYEN-ORIENTALES	LANGUE ET CULTURES ARABES-ET CONTEMPORAINES	X			
91	ALLSH	75634	CREATION BONUS 2018	PV	MCF				CREATION BONUS 2018	Concours MCF	CREATION BONUS 2018 - MCF (histoire)	MCF	26-I-1°	22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	TELEMME	HISTOIRE	HISTOIRE MODERNE Histoire politique (XVIIème-XVIIIème siècles), Europe méridionale, Méditerranée	X			
241	FSS	55284	0434	PV	MCF	Retraite	31/08/2018		Titulaire	Concours MCF	MCF concours	MCF	26-I-1°	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	ISM		Biomécanique et/ou physiologie de l'exercice	X			
325	POLYTECH	64094		PV	ATERM				ATER	Concours MCF	demande de transformation du support ATER ministériel en MCF pour mise en concours 1er septembre 2018	MCF	26-I-1°	61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	LIS	POLYTECH GII	Automatique et applications industrielles	X			
333	POLYTECH	54875	1974	PV	MCF		31/08/2016		ATER	Concours MCF	Ouverture concours MCF cycle prépa PEIP	MCF	26-I-1°	28	PHYSIQUE - CHIMIE	LP3	PEIP	Spécialité Optique et Matériaux, pour mener des recherches sur l'interaction laser matière et ses applications dans les domaines de la microélectronique et des biotechnologies	X			
336	POLYTECH	50619	2277	PV	PR	Retraite	31/08/2017		ATER	Concours MCF	demande de transformation du poste PR en MCF pour mise au concours 2018 (le différentiel permet de financer le repyramidage de C en B coté BIATSS)	MCF	26-I-1°	62	Energétique, génie des procédés	IUSTI	POLYTECH PEIP ET ME	Systèmes énergétiques	X			
340	POLYTECH	73272	0381	PV	PR					Concours PR		PR 2C	46-1°	64 65 - 64	Biochimie et biologie moléculaire	UVE	POLYTECH GB	SANTÉ Développements biotechnologiques en Virologie et Biologie Cellulaire adressant en particulier les virus pathogènes émergents, leur diagnostic et les traitements préventifs et curatifs associés.	X			
341	POLYTECH	9	0000	PV	PR					Concours PR	DEMANDE DE CREATION PR29 CPPM ENSEIGNEMENT PEIP mutation exclusive	PR 2C	51	29	Constituants élémentaires	CPPM	POLTECH PEIP	Cosmologie observationnelle, Calibration photométrique des observations, Préparation et analyse des grands relevés d'astrophysique, Physique fondamentale et cosmologie	X			
348	PYTHEAS	50784	1348	PV	MCF	Retraite	31/08/2017		ATER	Concours MCF		MCF	26-I-1°	67	Biologie des populations et écologie	IMBE	OSU	Ecologie marine, littorale et urbaine, en Méditerranée	X			
349	PYTHEAS	50815	1486	PV	MCF		31/08/2016		ATER	Concours MCF		MCF	26-I-1°	67	Biologie des populations et écologie	IMBE	OSU	Interactions sol-eau-plantes pour relier la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes continentaux soumis aux changements environnementaux.	X			
356	PYTHEAS	67293	1128	PV	MCF				ATER	Concours MCF		MCF	26-I-1°	35	Structure et évolution de la terre et des autres planètes	CEREGE	OSU	Réponse des systèmes sédimentaires aux forçages climatiques, tectoniques et anthropiques	X			
357	PYTHEAS	10	000000	PV	PR					Concours PR		PR 2C	46-1° 46-4°	34	Astronomie, astrophysique	LAM	OSU	ASTRONOMIE-ASTROPHYSIQUE Processus physiques de la formation stellaire en lien avec les grands projets de la discipline. Enseignement en licence et/ou master, formation en ligne. Administration de la recherche	X			